

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2024

PROCES-VERBAL (Addendum – texte en violet dans le document)

Convocation adressée le 29 mars 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- I) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024
- II) Approbation de l'ordre du jour
- III) Approbation du compte de gestion 2023
- IV) Approbation du compte administratif 2023
- V) Affectation du résultat de fonctionnement 2023
- VI) Budget primitif 2024
- VII) Attribution de subventions aux associations
- VIII) Vote des taux d'imposition directe locale pour 2024
- IX) Attribution d'une subvention à l'Association Ingénieur Sans Frontière de Toulouse pour le projet Virage
- X) Soutien à la motion de la métropole et à la tribune du conseil départemental contre les fermetures de classes au sein des communes de Meurthe-et-Moselle
- XI) Dénomination du Stade 2 « Stade Nelly VIENNOT »
- XII) Compte-rendu concernant les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil municipal

Présents :

MM. DA CUNHA – GAVRILOFF – Mme COLIN – M. Patrice MARCHAL – Mme VERNEAU – M. BRAUN – Mmes CHARPENTIER – BMMES – M. BERNARD – Mmes CAROMEL - PEREIRA – M. Dimitri MARCHAL – Mmes CARMENTRÉ - PICARD – MM. FREMY (arrivé à 20h23) - DEGEILH – Mme GAVRILOFF – M. LAURENT – Mmes PELTE - EDZIMBI LOLO - BAZIN – M. OMARI

Absents excusés ayant donné pouvoirs :

M. NDIAYE donne pouvoir à M. GAVRILOFF
M. KLEINCLAUSS donne pouvoir à M. DA CUNHA
M. LOMBARD donne pouvoir à Mme CHARPENTIER
M. ECUYER donne pouvoir à M. BERNARD
Mme COLLARD donne pouvoir à Mme PICARD
M. AIMÉ donne pouvoir à Mme VERNEAU
Mme TROUVÉ-VALLÉE donne pouvoir à Mme GAVRILOFF

A été nommée secrétaire : A. PICARD

Monsieur le Maire : Juste une petite demande à vous faire à tous les membres du Conseil, s'il vous plait. La rédaction du dernier procès-verbal a été assez compliquée d'une part parce que des personnes étaient malades et toussaient beaucoup donc c'était très dur de retranscrire, parfois on n'entendait pas tout, et je remercie Ludivine qui est derrière pour le boulot. Mais surtout, sur les prises de parole, parfois ça parle, ça interrompt, ça parle, on ne sait pas qui parle tellement c'est court donc je vous demande de revenir à un format un peu plus formel, vous faites signe, vous prenez la parole, je donne votre nom et on sait qui c'est, ça donne un peu plus de discipline s'il vous plait. La transition étant faite.

I) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des remarques ou des questions ?

Mme GAVRILOFF : Je pense que la page 3 du compte rendu en fait est mal positionnée puisqu'en fait ça concerne la délib sur contrat de ville santé et pas l'intervention en tant que tel.

Monsieur le Maire : On est bien dans le contrat de ville du Grand Nancy, c'est ça ?

Mme GAVRILOFF : Oui, contrat de ville, en fait il est présenté la délib avant la prise de parole des uns et des autres avant la présentation de la délib alors je pense que la page 3 n'est pas positionnée...

Monsieur le Maire : Vous voulez qu'on le mette à la fin ?

Mme GAVRILOFF : Qu'elle soit positionnée sur la délibération.

Monsieur le Maire : OK, ça marche. On fera.

Mme GAVRILOFF : Et, 2^{ème} chose, j'ai appris hier, comme beaucoup d'entre vous, le décès de Raymonde DANIN qui a été adjointe aux affaires sociales, qui a créé la halte-garderie en 1997, qui a pendant de longues années représenté le quartier de La Madeleine et qui a défendu les habitants du quartier, qui a été très active dans le cadre du jumelage donc j'aimerais qu'on ait une pensée pour elle en ce soir de Conseil municipal.

Monsieur le Maire : oui, merci.

M. LAURENT : Nous tenons à préciser que ce PV nous paraît plutôt conforme à la réalité des échanges et reflète bien la personnalité des intervenants. Nous remercions son rédacteur. Autre précision, concernant la réponse du Maire, en bas de la page 14, je cite : « Je vais répondre tout d'abord à M. LAURENT, vous revenez sur les propos d'il y a 3 ans que vous avez souhaité voir intégrés à ce procès-verbal parce qu'ils n'ont jamais existé, je le rappelle quand même. Pour rétablir la vérité, jamais il n'a été dit à qui que ce soit que le Conseil municipal n'était pas un lieu de débat. Bien évidemment que le Conseil municipal est un lieu de débat. » Alors cela n'est pas la première fois que vous niez la réalité de vos propos et vous insinuez que je pratique le mensonge voire la diffamation. D'abord, je vous invite à modérer vos propos à mon égard dans votre intérêt car insinuer qu'un élu ment en Conseil municipal, comme vous le faites, est une grave accusation. Ensuite, je tiens à vous répondre précisément, je vous invite à relire le PV du 27 janvier 2021, à la page 14, votre intervention sur le sujet. Vous avez dit : « Monsieur LAURENT, le Conseil Municipal d'accord c'est un organe pour lequel vous avez des questions, vous pouvez les poser et j'y répondrai. Ce n'est pas un lieu de débats, comme ce que vous êtes en train de faire donc je clos la discussion. » Et bien je vous confirme que le Conseil municipal est bien un lieu de débats et vous retourne votre remarque, cela n'est pas un jeu de questions/réponses comme vous l'entendez, nous ne sommes pas à l'émission Questions pour un Champion. Merci de votre écoute.

Adopté à l'unanimité.

II) Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations ? Moi tout d'abord, j'en ai une, il y a des questions qui ont été formulées par Yann FREMY et Françoise BMMES, des questions qui ont attiré notamment au BP donc je vous propose à tous les 2, je pense que Yann sera d'accord, si Françoise est d'accord on va faire de même, qu'on lise les questions et qu'on y réponde au moment du budget. Oui ? Très bien donc on lira les questions tout-à-l'heure.

M. LAURENT : Je n'ai pas le temps de lever la main pour intervenir.

Monsieur le Maire : On vous écoute.

M. LAURENT : Nous utilisons notre droit d'expression à l'occasion de cette délibération pour vous informer que nous vous remettons publiquement les clés du local débarras situé au 1^{er} étage de la maison des associations que vous avez mis à la disposition des élus minoritaires pour exercer leur mandat. Nous avons très peu utilisé ce local débarras, inconfortable, infesté de mouches l'été et peu entretenu.

Monsieur le Maire : D'autres remarques ?

Adopté avec 27 voix pour, 2 abstentions (Mme PELTE et M. LAURENT).

III) Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur DA CUNHA : 2 choses avant de donner la parole à Jean-Paul ; je vous rappelle que lors du compte administratif, ça va être le point suivant à l'ordre du jour, je m'absenterai lors du vote, je sortirai de la salle, Jean-Paul, doyen de l'assemblée, présidera la séance pour le vote et je reviendrai après. Et 2^{ème} point important également, concernant le point à l'ordre du jour des subventions, je rappelle que les personnes ici présentes, qui exercent des missions exécutives au sein d'associations, manifestez-vous pour ne pas prendre part au vote ou si vous ne souhaitez pas prendre part au vote également comme ce sera mon cas pour une association. Je donne la parole à Jean-Paul pour le compte de gestion.

M. GAVRILOFF : Merci Monsieur le Maire. Vous avez reçu les documents à l'occasion de ce Conseil municipal. Ces points ont été débattus également lors de la commission Finances et vie économique. Donc ce 1^{er} point, l'approbation du compte de gestion sachez que ce document est réalisé par le Service de Gestion Comptable de Vandœuvre-lès-Nancy, sous l'autorité de Mme BERNIZ et qui est chargé de contrôler les dépenses et recettes de la collectivité. Ce compte de gestion de l'ordre de 70 pages, vous avez notamment à la page 21, l'ensemble des chiffres qui récapitule, qui est une photographie très synthétique de l'ensemble de notre budget et donc de son exécution.

Il doit être concordant avec le compte administratif.

Il a reçu un avis favorable de la commission Finances et vie économique en date du 25 mars 2024.

Vu le document soumis à son examen, et le compte de gestion étant en tout point conforme au compte administratif, il est proposé au Conseil municipal de l'approuver.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques sur le compte de gestion ?

M. LAURENT : Alors on ne peut que remercier les fonctionnaires du Service de Gestion Comptable de Vandœuvre qui tiennent la comptabilité des communes et qui leur restituent cette comptabilité chaque année.

Monsieur le Maire : Nous adhérons à vos propos M. LAURENT.

Monsieur le Maire : Des observations ? Pas de remarques.

Adopté à l'unanimité.

IV) Approbation du compte administratif 2023

Monsieur le Maire : Je redonne la parole à Jean-Paul.

M. GAVRILOFF : Merci Monsieur le Maire. Je vous l'ai dit tout-à-l'heure, vous avez reçu l'ensemble des documents relativement volumineux ainsi que la note de synthèse. La commission Finances du 25 mars a d'ailleurs approuvé, a donné un avis favorable à la présentation de ce compte administratif donc on ne va pas feuilleter les 140 pages du compte administratif mais simplement je vais faire une petite synthèse de la note de présentation qui vous a été adressée. Le compte administratif, c'est le bilan financier de la commune pour

l'exercice passé c'est-à-dire pour l'année 2023, donc ça rapproche les prévisions budgétaires et les réalisations effectives, tant en dépenses et en recettes, et ce pour les deux grandes sections que vous connaissez dans le budget à savoir la section de fonctionnement et la section d'investissement.

On va attaquer la section de fonctionnement ; l'année 2023 a été une année très dynamique en termes de recettes réelles de fonctionnement avec une hausse de 8,3% soit environ 400 000€. Les dépenses, quant à elles, ont été parfaitement maîtrisées + 90 000€ soit + 1,9 %, malgré une inflation je le rappelle qui a été chiffrée à 4,9 % en 2023 et la masse salariale a progressé quant à elle de 3,5 %. Maintenant, on s'intéresse un petit peu aux détails, puisque dans le bilan vous avez un aspect recettes et un aspect fonctionnement. Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 5 255 000 euros contre une prévision qui était de 4 985 000 euros. Les causes de cette augmentation des recettes ce sont les dotations et participations qui ont été plus importantes que prévues pour 223 000€ notamment la dotation de solidarité rurale, le fonds TVA, la participation CAF, les produits et services : 28 000€ et puis tout ce qu'on appelle atténuations de charges c'est-à-dire ce sont les remboursements que l'on perçoit des organismes puisque vous savez qu'on paie les salaires de nos collaborateurs et que c'est remboursé par des sociétés d'assurance. En ce qui concerne les recettes, là aussi sur le plan fiscal, il y a eu de bonnes surprises, la dotation de la Métropole a été conforme aux prévisions, c'est une dotation stable, je rappelle 2 attributions : une attribution de compensation et une dotation de solidarité métropolitaine pour 1 800 000€. La fiscalité directe, ça a été aussi une bonne surprise, qui n'est pas de notre fait mais le fait de l'Etat puisque vous savez que les bases ont été revalorisées de 7,1%, ce qui fait au niveau des recettes fiscales, nous avons encaissé 1 203 000€. La taxe sur la consommation d'électricité nous a rapporté 130 000€, la taxe additionnelle aux droits de mutation a été en baisse en 2023 par rapport à 2022, nous avons perçu 159 000€, la taxe sur les pylônes a rapporté 75 000€. Ensuite, autre source de recettes, les dotations et participations, ce sont grosso modo les recettes versées par l'Etat, donc là aussi un peu en hausse, les compensations d'exonérations fiscales que l'Etat nous a reversées à ce titre-là : 425 000€, la DGF qui est restée à un niveau stable à 231 000€, mais il faut bien noter quand même et je le rappelle parce que c'est quelque chose à avoir en tête, que en 2013 cette DGF était supérieure de 400 000€ donc si vous faites le comparatif entre 231 000€ qu'on a reçus et si on ajoute 400 000, ça faisait des dotations de + de 600 000€. Je rappelle quand même que sur ces 10 années, c'est une perte de + de 2 800 000€ qu'on a connue. La dotation de solidarité rurale : 129 000€, on en reparlera un petit peu au niveau du budget et enfin les recettes perçues de la CAF qui ont été de 241 000€. Voilà pour le chapitre des recettes au niveau de la section de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement maintenant, elles ont augmenté de 1,9 % comme je l'ai dit tout-à-l'heure, ça s'explique par l'évolution des dépenses de charges de gestion courante qui ont été contenues malgré l'inflation, l'évolution de la masse salariale qui a été maîtrisée, elle n'a augmenté que de 3% et puis une diminution des autres charges de gestion courante, il y a eu une baisse de 14 %. Les charges à caractère général et là sans se faire de compliments, on peut dire que l'ensemble de mes collègues élus, les services par une gestion très rigoureuse et au jour le jour de la comptabilité de la maison ont fait que le taux de réalisation de ce budget s'élève à 99% donc on peut saluer là aussi la compétence des services et notamment de Christophe qui est derrière puisque réaliser un budget, ça veut dire que d'abord les prévisions étaient justes et ajustées et ensuite que pour les dépenses, tout le monde a été scrupuleux et a eu souci des deniers communaux. La masse salariale, pour l'année 2023, a augmenté de 94 000€ si on compare budgets 2022 et 2023 soit une hausse de 3%, je l'ai déjà dit. La masse salariale représente 56 % des dépenses réelles de fonctionnement, contre 55,24 % en 2022 mais à ce stade-là, j'en avais parlé tout-à-l'heure, on a des remboursements de compagnies d'assurance et d'autres organismes qui sont de 210 000€ donc si on déduit ces 210 000€ de la masse salariale, on peut considérer que la masse salariale ne représente plus que 51,8% des dépenses de fonctionnement. Toujours relativement à cette masse salariale, je rappelle quand même que la collectivité a absorbé des mesures qui ne dépendent pas d'elle ; le SMIC a connu 2 revalorisations en 2023 au 1^{er} janvier et au 1^{er} mai, le point d'indice a été revalorisé de 1,5% et puis on a mis en place, vous le savez tous, le Relais Petite Enfance, mutualisé avec la commune de Jarville, alors si ses coûts sont subventionnés par la CAF et partagés entre les 2 communes, il faut quand même savoir que le coût total du salaire de la personne responsable du RPE est à la charge de notre commune et ça représente une dépense de 31 000€ pour 2023. En plus, en analyse de l'évolution de cette masse salariale, il faut savoir qu'on a malheureusement des agents qui sont passés en congé de longue maladie ou de longue durée, certains même ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite suite à invalidité par le comité médical, tout ça pour vous dire que ces 5 personnes parce que cela concerne 5 agents, sont remplacés pour assurer la continuité du service mais continuent à être rémunérés par la collectivité et bien sûr ils sont remplacés, ce sont des dépenses supplémentaires et ils ont maintien de leurs salaires. Les autres charges courantes, il s'agit principalement des subventions du monde associatif, vous savez qu'il est riche à Laneuveville-devant-Nancy et donc on continue à soutenir les associations, en dépenses cela représente 220

000€ pour l'année 2023 contre 242 000€ en 2022. Précision là aussi, il faut savoir que l'aide indirecte que l'on apporte aux associations par le prêt de salles, et puis ceux qui ont des locaux, le chauffage... ça représente grosso modo un peu près l'équivalent voire un peu plus en avantages en nature.

Monsieur le Maire : Hors frais de personnel.

M. GAVRILOFF : Oui, hors frais de personnel bien sûr. En ce qui concerne les charges de gestion courante et notamment la subvention d'équilibre que l'on verse au CCAS, elle a été baissée l'année dernière à 190 000€ tout simplement parce qu'il y avait un fonds de réserve assez important au niveau du CCAS, on aura l'occasion d'en reparler à l'occasion du budget 2024. Donc le résultat de l'exercice en cumul de la section de fonctionnement ; mandats émis : 5 049 320€, les titres de recettes émis : 5 305 771€ donc ce qui fait un excédent de fonctionnement de l'ordre de 256 450€. On passe maintenant à la section d'investissement alors je vous fais grâce puisque vous avez eu les tableaux avec tous les chiffres, s'il y a certaines choses qui vous interpellent, je mettrai simplement l'accent en 2023 sur les réalisations les plus importantes qui ont entraîné des dépenses importantes pour la collectivité, c'est le projet de la médiathèque, je vous rappelle le budget prévu : un peu plus de 703 000€ qui a été en partie réalisé puisque les travaux ne sont pas terminés et qu'il restera des restes à réaliser en 2024, la rénovation de la pelouse synthétique du stade 2 : 730 000€, le skatepark : un budget de 100 000€ avait été prévu, il a été dépensé 75 000 €, le mur de la MJC : malheureusement il n'a pas pu être fait puisque lors de l'appel d'offres, on n'a pas trouvé d'entreprise capable de réaliser ces travaux et pour la salle des fêtes : 66 000€ ont été dépensés pour payer les honoraires de l'architecte donc au total des dépenses : un budget qui était prévu à 1 994 000€ et réalisé 1 200 000€ et comme je vous l'ai dit, il y a des restes à réaliser qui s'élèvent, qu'on retrouvera au niveau du budget 2024, pour un peu près de 359 000€, ça regroupe principalement l'achat de logiciels, les travaux de la médiathèque et des dépenses diverses. Voilà pour les dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire : Bonsoir Yann.

M. FREMY : Bonsoir.

M. GAVRILOFF : Au niveau des recettes, les principales recettes vous les connaissez, ce sont donc des fonds propres et des dotations notamment le FCTVA, les subventions reçues de différents organismes, on aura l'occasion d'y revenir à travers les questions posées par Françoise BMMES et puis ces recettes au niveau du financement, il y a eu une dotation aux amortissements pour 159 000€, je rappelle qu'on a mobilisé l'emprunt de 780 000€ souscrit auprès du Crédit agricole pour financer principalement les travaux du stade 2 et la médiathèque et puis un virement complémentaire qui a été fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour payer ces réalisations. Dernier point, l'état de la dette : elle a augmenté pour l'année 2023 puisque je viens de vous dire à l'instant qu'on a mobilisé le 1^{er} prêt du Crédit Agricole pour 780 000€ donc l'état de notre dette au 31 décembre 2023 s'élève à 3 324 306€. Donc résultat de l'exercice au niveau de l'investissement, les mandats émis : 1 533 392€ et les titres émis : 1 295 758€, ce qui veut dire qu'il faudra mobiliser pour financer ces investissements 237 634€. Ensuite, point qui concerne notre capacité d'autofinancement, on a eu une bonne surprise en 2023, après une année 2022 qui n'avait pas été très brillante, tout ça pour vous dire que la CAF brute est remontée à 366 000€ et que notre CAF nette est passée à 216 564€ supplémentaires alors que nous étions en négatif l'année dernière. Voilà mes chers collègues l'essentiel de ce bilan 2023 par rapport aux prévisions budgétaires.

Monsieur le Maire : Je vais lire la question de Françoise BMMES puisqu'il y a à la fois des choses qui concernent 2023 et 2024 donc je la lis maintenant et on répondra en 2 fois. Question de Mme BMMES : « Pourriez-vous nous communiquer le détail des aides publiques perçues en 2023 et prévues en 2024 : Métropole, Département, Région, Etat, FEDER en précisant si ces aides proviennent de fonds propres de la collectivité qui apporte le financement ou si elle-même est déjà subventionnée par d'autres collectivités dont elle est le relais de proximité pour la distribution de financements rattachés à des programmes plus spécifiques en précisant lesquels ? ».

M. GAVRILOFF : Je vais répondre à cette question et on va raisonner par établissement. Pour les travaux concernant la médiathèque ; on a reçu 3 aides : l'appui aux territoires, c'est le Conseil Départemental qui nous a subventionné à hauteur de 40 000€ pour les travaux, je précise les travaux car on en parlera au niveau du budget

tout-à-l'heure il y a une autre aide du département qui concerne les aménagements. En ce qui concerne ces 40 000€, nous avons reçu 10 000€ en 2023 et reste à encaisser pour l'année qui vient 30 000€. Toujours en ce qui concerne la médiathèque, c'est la Région Grand Est qui nous a accordés une subvention de 58 318€ et puis dernier contributeur le FNADT, un fonds d'Etat, qui nous a subventionnés à hauteur de 176 286€ avec une partie que l'on a encaissée en 2023 pour 52 885€ et reste à toucher de la part de l'Etat donc 123 401€ en 2024, alors précision pour répondre, le Département, la Région je ne crois pas qu'ils soient subventionnés à part les impôts qu'ils touchent.

Mme BMMES : Ils ont des financements européens.

M. GAVRILOFF : Il n'y a guère que la Région qui gère un peu les fonds européens pour le compte de l'Europe.

Mme BMMES : Non, il y a beaucoup de logements sociaux sur Nancy qui ont été financés par des fonds européens.

M. GAVRILOFF : Oui mais là on n'est pas sur des fonds européens, on est sur la médiathèque.

Mme BMMES : Oui mais c'est pour ça quand on dit la Région ou le Département, ils peuvent aussi être dotés de fonds Etat ou de fonds européens.

Monsieur le Maire : Sauf que la question elle est relative à ce qui nous concerne nous. Pour la médiathèque, nous n'avons pas eu de FEDER, de fonds européens. On donne le détail des subventions qu'on a eues et la réponse sur comment les personnes qui nous subventionnent sont elles-mêmes subventionnées, on ne parle que de nos projets à nous.

Mme BMMES : J'entends bien, je suis d'accord, par exemple la Région Grand Est, elle a financé la médiathèque probablement dans le cadre d'une ligne projets spécifiques, projets artistiques, projets... Vous avez monté un dossier de demande de financements sur une catégorie particulière.

Monsieur le Maire : C'est sur le volet culture en fait, ce sont des fonds que la Région a elle-même, ce ne sont pas des fonds européens.

M. GAVRILOFF : 3 organismes : l'appui aux territoires c'est le Conseil Départemental, la Région Grand Est et donc l'Etat par le fonds national d'aménagement et de développement du territoire. Je rappelle d'ailleurs au passage que tous ces chiffres, vous ne les aviez peut-être pas détaillés comme ça, et les subventions figurent dans le budget 2023 et dans le compte administratif, ils sont globalisés.

Mme BMMES : Il y en a dans les subventions de fonctionnement, il y en a dans les subventions d'équipement, il y en a dans les dotations fonds divers et réserves, il y en a dans les produits exceptionnels, il y en a dans les produits courants non financiers donc du coup c'était pour avoir un peu une synthèse parce qu'il n'y a pas de détails non plus.

M. GAVRILOFF : C'est pour cela qu'on a préparé la synthèse. Donc 2^{ème} équipement pour lequel nous avons reçu des aides publiques, c'est la rénovation du terrain synthétique de foot, le stade 2. Nous avons reçu de la DETR : 186 525€ c'était le montant attendu, nous avons perçu à ce jour 76 475€ et donc nous sommes en attente de recevoir 110 050€ et puis la Région dans son grand cœur, on peut la saluer, nous a également aidé à hauteur de 55 974€ donc nous avons encaissé en 2023 : 25 542,68€, reste à percevoir : 30 431,32€. Il y a des questions ? Non, pas de questions. Dernier équipement, le skatepark, et l'on peut souligner que c'est grâce quand même à la compétence et à l'acharnement de notre chef du service des sports bien épaulé par notre adjoint aux sports qu'on a sollicité l'Agence Nationale du Sport donc organisme d'Etat rattaché au Ministère de Jeunesse et Sports qui nous a financés à hauteur de 50 483€, grosso modo les ¾ de la dépense ont été financés par cet organisme d'Etat.

Monsieur le Maire : Que l'on a déjà touché d'ailleurs.

Mme BMMES : Cet organisme s'appelle ?

M. GAVRILOFF : L'Agence Nationale du Sport. Voilà pour l'année 2023. Passons à 2024, ce qui est prévu, j'en ai parlé un petit peu tout-à-l'heure, nous avons perçu 48 000€ pour les travaux de la part du Département. Le Département va nous aider en ce qui concerne l'aménagement intérieur c'est-à-dire tant le mobilier que l'équipement informatique. Pour la médiathèque, on espère recevoir 40 000€ de cet organisme. Et 2^{ème} chapitre, ce sont les travaux dans les écoles, vous le verrez au niveau du budget ou vous avez pu le voir, il y a des travaux qui sont prévus dans les écoles notamment pour lutter contre le réchauffement des bâtiments et l'aménagement des cours donc on espère toucher des subventions mais on ne peut pas vous indiquer le montant qui viennent du fonds vert que l'Etat a mis en place. Et puis, autre aide que l'on peut espérer, qui est là aussi prévue par la loi transition écologique c'est financer les diagnostics énergétiques sur les bâtiments communaux principalement nos écoles, la Mairie et la MJC puisqu'un financement public est prévu. Voilà ce qu'on peut espérer pour 2024. J'espère Françoise qu'on a répondu à tes questions.

Mme BMMES : Sur ce qui est investissements, oui. Et sur la part fonctionnement ?

M. DEGEILH : Je voudrais savoir par qui les diagnostics ont été financés ?

M. GAVRILOFF : C'est prévu, il y a un fonds.

M. DEGEILH : Je vous invite, parce que c'est bon pour tous les laneuvevillois, à contacter la Banque des Territoires parce qu'ils permettent en fin de compte sur des travaux une prise en charge à 50% du montant des études par un bureau d'étude pour justement prévoir les travaux. Ce travail, on l'a toujours eu quand même. Alors moi ça ne me choque pas qu'on se débarrasse, alors pas qu'on se débarrasse, qu'on mette en vente un certain nombre de biens en fin de compte, qui permettent effectivement de pouvoir engager d'autres investissements et comme vous le dites très justement des investissements qui doivent être structurants, qui doivent servir aussi à générer, pourquoi pas, des recettes de fonctionnement si c'est possible. Donc il y a un travail de réflexion à faire.

Monsieur GAVRILOFF : C'est prévu, « Acté, fonds Chêne ».

Monsieur DEGEILH : alors je vous invite à contacter la banque des territoires, parce qu'elle permet, en fin de compte, sur des travaux, d'être pris en charge à 50% en passant par un bureau d'élus, pour justement prévoir des travaux avec des bons retours sur investissement, ce qui permet pour les collectivités d'emprunter à taux réduit. L'autre avantage, c'est non seulement qu'il y a les études qui sont financées, mais qu'il va être possible en fin de compte, de faire des travaux, et même de pouvoir investir sur l'avenir, c'est-à-dire investir sur la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments avec la possibilité de revendre, en plus, de l'électricité, à ENEDIS sans aucun problème.

Monsieur DA CUNHA : Le débat est ouvert sur le compte administratif. Oui Monsieur FREMY.

Monsieur FREMY : Mesdames et Messieurs les membres du conseil, nous sommes réunis aujourd'hui pour approuver le compte administratif, un exercice qui exige de non seulement faire une évaluation rigoureuse des chiffres présentés, mais aussi une réflexion profonde sur les orientations budgétaires de notre commune.

Ceci étant dit, ces comptes ont été validés par le service de gestion comptable de Vandœuvre-lès-Nancy, nous pouvons maintenant capter ces comptes, tout en émettant quelques remarques fondamentales. La première, c'est la dépendance excessive de notre budget en dotation de subventions étatiques, qui pose une question cruciale quant à notre autonomie financière. En effet, bien que ces aides soient bienvenues, elles ne sauraient constituer une stratégie pérenne pour le financement de projets fonctionnant à notre commune.

En 2023, le budget communal a bénéficié de 180 000 euros provenant d'une aide exceptionnelle de l'État. Si ces fonds ont temporairement renfloué nos caisses, ils masquent notre dépendance grandissante à des sources de financement extérieur qui s'élèvent déjà à 40% de nos recettes de fonctionnement en 2022, soulignant une fragilité structurelle dans notre modèle financier. À l'heure où l'autonomie locale doit être renforcée, cette

tendance marquée par le manque de projets structurants nous rend vulnérables aux aléas des politiques nationales.

Le deuxième élément, c'est le report systématique de projets d'investissement, essentiels, qui suscite des inquiétudes quant à notre capacité à répondre aux besoins immédiats et futurs de nos concitoyens. Pour l'année 2023, vu le report de projets cruciaux et avec seulement 1,2 millions investis dans des projets directs contre 2 millions prévus, ce décalage freine non seulement notre développement, mais il témoigne également d'une incapacité à aligner notre provision budgétaire avec la réalité des réalisations. Cette pratique non seulement retarde le développement de notre commune, mais envoie également un message préoccupant sur notre gestion des priorités.

Troisièmement, la modeste amélioration de nos capacités d'autofinancement met en lumière les défis à venir. En termes de gestion financière autonome, bien que notre capacité d'autofinancement se soit comptablement améliorée, la réalité est tout autre. En effet, en enlevant l'aide temporaire de l'État, la capacité d'autofinancement brut n'est plus que de 186 000 € et la capacité d'autofinancement nette n'est plus que de 30 000 €. Ce qui, en réalité, reste insuffisant pour soutenir de manière autonome le niveau d'investissement nécessaire au bien-être de nos citoyens.

Or cette situation nous oblige à recourir de manière croissante à l'endettement ou à la vente de biens communaux. Ce sont des solutions ni durables ni souhaitables si elles ne sont pas accompagnées d'une stratégie robuste pour augmenter la capacité d'autofinancement. Nous risquons de nous retrouver dans une position où les investissements nécessaires seraient impossibles sans recours excessif à l'endettement ou aux subventions.

Enfin, la gestion de la masse salariale qui continue d'augmenter mérite une attention particulière. Elle a continué à croître de 3,4 % depuis 2022, de 22 % depuis 2020. Cette hausse devra être scrutée à la loupe pour s'assurer de son adéquation avec une gestion budgétaire efficiente et une optimisation des ressources humaines.

Il est crucial d'assurer que chaque euro dépensé contribue à l'amélioration des services offerts à nos citoyens. La maîtrise des coûts doit aller de pair avec l'efficacité et l'innovation dans la prestation de ces services. Pour toutes ces raisons, bien que nous reconnaissons l'investivité déployée par la majorité comme on l'a déjà vu, nous nous devons de nous abstenir. Nous ne pouvons à la fois valider votre gestion financière et déjuger le service comptable de Vandœuvre-lès-Nancy, qui a déjà validé comptablement les comptes. Donc ce vote est un appel à une réflexion plus approfondie sur une stratégie financière pour que notre commune puisse avancer sur des bases plus solides et plus autonomes. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur DA CUNHA : d'autres remarques ? Oui, Madame Pelte.

Madame PELTE : je me permets de revenir sur, évidemment, le relais de petite enfance. Vous évoquez un coût de 31 000 euros pour le salaire de l'agent qui est en catégorie A, comme nous l'avons déjà évoqué lors d'un précédent conseil municipal, sur la catégorie, en tout cas, je vous rappelle qu'effectivement, il y a une prise en charge de la CAF de 43% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement plus le bonus territoire qui peut être pris en charge. Ce relais petite enfance, j'espère qu'il n'est pas remis en question par rapport à ce montant de salaire, en tout cas. Petite question également, vous parliez de la totalité du salaire qui était prise en charge par Laneuveville ?

Monsieur GAVRILOFF : c'est nous qui payons directement même si on récupère par la suite des subventions CAF et que la ville de Jarville contribue au financement. Tout ça pour expliquer, on est obligé de sortir de nos caisses 31 000 euros, même si on reçoit ensuite sur d'autres comptes. Au niveau de la dépense, ça rentre dans la masse salariale au départ. C'est tout ce que j'ai voulu dire. Je ne veux pas négliger les aides de la CAF et l'aide de Jarville puisque c'est une structure qui est mutualisée entre nos deux communes. Mais la dépense, au départ, c'est nous qui la supportons. C'est tout ce que j'ai voulu dire.

Madame PELTE : merci pour ces précisions. Et on peut rappeler justement, que ce Relais Petite Enfance était longtemps attendu. Vous l'avez assez répété. Et je ne peux que vous féliciter pour avoir créé ce Relais Petite Enfance. D'autant plus qu'on peut resouligner tous les bénéficiaires, que ce soit pour les professionnels de la Petite

Enfance, que ce soit en accueil collectif et individuel, mais également pour les parents, pour l'éveil et la socialisation des enfants. Merci.

Monsieur LAURENT : juste une explication de vote. Lors de la précédente séance du conseil municipal du 14 mars 2024, vous avez répondu à Monsieur Frémy, je cite, on est très bon sur la manière dont on gère la commune, puis vous ajoutez, c'est ça la vérité, il faut le dire aux citoyens, parce qu'on gère les choses de manière intelligente. Je n'ai pas peur de le dire. Vous avez toujours la même technique de communication, qui consiste à faire croire que vous êtes le seul à détenir la vérité. Et bien nous vous laissons avec vos certitudes, et surtout nous vous laissons la responsabilité d'approuver ce compte administratif 2023. Je vous remercie.

Monsieur DA CUNHA : d'autres remarques ? Oui madame BMMES.

Madame BMMES : je ne vais pas reprendre parce que Yann a expliqué les choses beaucoup mieux que moi, donc je souscris à ce que tu as dit, notamment sur la dépendance aux subventions et le fait que sans la dotation de compensation de l'Etat, on arriverait à un résultat qui serait largement minoré donc c'est sûr qu'il y a, Jean-Paul l'a expliqué, une meilleure gestion et il y a eu des économies de faites, qu'il faut acter, mais ce n'est pas la seule chose, et on a quand même été largement aidés par l'Etat, ce qui permet à la collectivité d'avoir fait face aux diverses augmentations qui ont été générées des imprévus au niveau des charges qui ont évolué de façon exponentielle, mais compensées par l'Etat. Je pense qu'il faut reconnaître l'intervention de sa part là-dedans et inviter à la prudence sur l'avenir parce que c'est de la subvention, on ne sait pas comment ça évoluera et de toute façon, on peut toujours s'imaginer que la masse salariale risque encore d'augmenter et les charges aussi.

Monsieur GAVRILOFF : ce que je voulais répondre sur le domaine des subventions, je crois qu'il faut quand même saluer les services et les élus en charge des dossiers d'aller chercher les sous là où ils sont. Ce d'autant plus que comme je vous l'ai rappelé tout à l'heure, la DGF, c'est 400 000 euros de moins que ce qu'on a pu toucher en 2013. Rappelez-vous, je vous ai dit 231 000 euros en 2023, c'étaient plus de 600 000 en 2013. Bon, je ne veux pas revenir sur l'historique et qui est à l'origine de ça mais... Je l'ai déjà dit plusieurs fois mais il est normal que l'Etat, quand même, aide les collectivités. Je vous rappelle d'ailleurs à ce sujet-là que Bruno Lemaire a réuni les représentants des collectivités, leur demandant en 2024 de faire des économies et de raboter un certain nombre de choses, et apparemment il a essuyé un refus ferme et assez marqué de l'ensemble des collectivités que ce soit les maires, les présidents de départements, parce que je ne sais pas si vous avez suivi la presse mais il y a certains qui sont présidents de départements qui ont inscrit des recettes fictives et que le préfet attaque leur budget devant la justice. Alors, je vais dire qu'on ne va pas pleurer parce que l'Etat nous a aidés sur les projets qu'on a envie de produire. Je crois que c'est un peu un juste retour des choses.

Monsieur DA CUNHA : trois choses pour ma part, oui, monsieur DEGEILH ?

Monsieur DEGEILH : oui, alors pour corroborer ce que tu dis Jean-Paul, effectivement, c'était mardi où Bruno Lemaire demande aux collectivités de réduire leurs dépenses de fonctionnement pour les limiter à 0,5% de l'inflation. Donc, André Laignel l'envoie un peu balader, entre guillemets. Donc voilà, tout le monde dit non, de toute façon. Il faut dire une chose, l'effort pour rembourser les milliards, ben oui, on va y passer, c'est-à-dire qu'on va encore connaître des baisses, de toute façon, ça c'est sûr. Le fonds vert, comme on parlait tout à l'heure, les fonds verts qui sont mis vont encore baisser parce que de toute façon, on va encore avoir moins d'argent. Mais maintenant, sur la masse salariale, moi, ça ne me choque pas qu'on ait une masse salariale et puis les pourcentages, je n'aime pas du tout ça, car de toute façon, je l'ai toujours dit, en fin de compte, ça veut tout et rien dire, un pourcentage sur une masse salariale pour une collectivité. Quel niveau de service on apporte à la population ? Qu'est-ce qu'on a externalisé ? Et après, oui, on compare par rapport aux autres communes parce qu'il faut comparer en fin de compte, c'est facile de faire baisser un 012, vous externalisez les services et en fin de compte vous baissez mécaniquement le 012 puisque c'est là où se trouvent les charges de personnel. Donc c'est pour ça que je n'aime pas trop ce débat sur les chiffres. Ce qu'il faut regarder, c'est en fin de compte le service qu'on apporte à la population. C'est ça qui est le plus important, en fin de compte, est-ce qu'on offre, à un moment donné, des capacités d'accueil aux jeunes enfants ? Est-ce que, alors je ne veux pas parler que des enfants, mais au niveau de l'éducation, est-ce qu'ils reçoivent effectivement une éducation de qualité dans des locaux accueillants ? Voilà, parce que ce n'est pas nous qui faisons l'enseignement, c'est bien sûr l'éducation nationale. Et c'est tous les services qu'on peut apporter, comme ça je ne vais pas tous les citer, aux associations et autres, et ce qui fait la vie de notre commune. Et le fait qu'on apporte des subventions aux associations, tant

mieux, parce que ce qui fait la vie d'une commune, ce qui fait qu'on évite d'être une cité dortoir, c'est bien cet argent-là qu'on va redistribuer. Donc c'est pour ça que, on reviendra un peu après sur le vote des taux, vous avez fait le pari de ne pas augmenter les taux. Je crois que sur la métropole, il me semble qu'il n'y a que 4 communes qui n'ont pas augmenté les taux, c'est un pari ambitieux, je dois dire les choses, parce c'est la solution de facilité, c'est dire, moi je continue mes projets, c'est ce qui se passe dans la plupart des collectivités, je continue mes projets, je ne réduis pas la voilure, et puis on va augmenter les taux. C'est la bonne variable d'ajustement, d'augmenter les taux, en disant, bah oui, il faut investir pour l'avenir. Mais il faut toujours investir, de toute façon. C'est toujours ce discours qu'on entend, il faut toujours plus, voilà. Au bout d'un moment, il faut peut-être se poser la question, savoir s'il ne faut pas différer des projets, et puis les concevoir d'une autre façon, et puis peut-être un peu moins ambitieux. Et puis plutôt que d'aller sur la facilité et d'augmenter les taux, c'est dire, avoir le courage de dire, on ne les augmente pas, et puis on va essayer de voir comment on s'en sort. Voilà, c'était tout.

Monsieur DA CUNHA : et bien la transition étant faite, c'est exactement ce qu'on fait. Oui Madame COLIN.

Madame COLIN : Merci, et merci, Monsieur, d'avoir évoqué justement l'éducation, parce qu'il est vrai qu'en matière de croissance de la masse salariale, et bien moi, je plaide coupable, en tant qu'adjointe à l'éducation. Quand on est arrivé aux responsabilités en 2020, clairement, le fonctionnement des services périscolaires nécessitait de gros ajustements en termes d'encadrement. Et en fait, on a fait trois constats, et le premier, en déposant notre nouveau PEDT en juin 2021, nous avons scrupuleusement respecté la réglementation liée à ce PEDT, c'est-à-dire un agent pour 14 enfants de moins de 6 ans, un agent pour 18 enfants de plus de 8 ans. Il a fallu recruter du personnel à l'époque, parce que ce n'est pas ce qui existait sur le terrain, il était en nombre insuffisant. Regardez le texte, et concernant ce personnel d'encadrement, vous savez que dans le cadre du PEDT, il faut 50% minimum de l'effectif requis avec une formation qualifiante dans l'animation, et 20% maximum de l'effectif requis sans qualification. Donc il est évident que ces 50%, nous les avons appliqués, ce sont des personnes diplômées qui sont rémunérées à hauteur de leur qualification. Le deuxième constat, c'est la forte augmentation de l'heure d'encadrement périscolaire depuis 2021. En 2021, nous étions à 123 000 heures d'encadrement. En 2023, nous passons à 133 000 heures d'encadrement qui sont effectuées par nos agents en périscolaire, ce qui fait quand même 10 000 heures supplémentaires. Dans notre PEDT, on a fait le choix d'instaurer des animations spécifiques à fonction éducative pour les élèves, en petits groupes avec des agents qui sont mobilisés avec des petits groupes d'élèves. Et donc parallèlement à ces deux constats que je viens de vous énoncer, le second étant donc la forte évolution du nombre d'heures d'intervention, c'est le coût des agents aussi qui interviennent en périscolaire juste pour l'animation. Sachez qu'en 2021, 15 000 heures d'intervention pour un coût de masse salariale qui équivaut à 280 000 euros. En 2023, 17 000 heures d'intervention pour un coût de masse salariale qui équivaut à 357 000 euros. Alors évidemment, le SMIC, le point d'indice dont parlait Jean-Paul ont augmenté en 2023. Mais il faut savoir aussi qu'à tout ça on en parlait, s'ajoutent les arrêts de travail qui sont quand même assez nombreux. Il faut les remplacer, sachant que le nombre de postes nécessaires au bon fonctionnement du périscolaire depuis notre réorganisation est de 50 à 51 postes différents et quotidiennement. Bien sûr, un agent peut occuper plusieurs postes dans la journée. Comme vous pouvez le constater, la masse salariale dans nos écoles a considérablement augmenté, c'est vrai. Si vous avez une solution pour contenir cette masse salariale je suis preneuse parce que j'exclus complètement le non-respect des taux d'encadrement et de la réglementation en vigueur concernant le personnel qualifié pour un bon fonctionnement du périscolaire. Pour rebondir ensuite sur ce que vous disiez M. Fremy, je cite, nous naviguons à vue, nous ne faisons que reporter des projets, alors le seul projet que nous avons reporté c'est celui du mur de la MJC on vous a expliqué pourquoi, pas d'entreprise pouvant accomplir les travaux en question. Notre gestion selon vous fait que la Commune subit un retard de développement c'est ce que j'ai noté pourtant on a réalisé un skatepark, on a fait un terrain synthétique de foot, on a ouvert un RPE, on est en train de finaliser une médiathèque, il semble que les projets avancent bien ils sont déjà bien concrétisés concernant les charges que l'on a supportées il me semble en avoir déjà parlé pour donner l'exemple des 5 Fontaines, nous avions en fluide 15 000 euros de fluide en 2021, en 2023 nous sommes passés à 45 000 euros de fluide donc évidemment il y a eu une compensation de l'Etat mais tant mieux c'était un minimum et c'est uniquement sur l'école des 5 Fontaines, voilà, je vous remercie Monsieur le Maire.

Monsieur DA CUNHA : il y a d'autres remarques ? Des observations ? Trois choses pour ma part je vais commencer par la fin et l'intervention de monsieur Degeilh, et d'ailleurs Monsieur Frémy en a parlé également, quand vous parlez des questions de nos priorités Monsieur Fremy, vous dites que vous êtes dubitatif sur la

manière dont on a géré nos priorités en 2023 et concernant nos investissements particulièrement, le plus gros investissement prévu c'est la salle des fêtes. Alors notre priorité à ce moment-là ça a été de ne pas mettre la commune en danger, clairement, et de ne pas faire la salle des fêtes. Pourquoi ? Parce que ce n'est pas un projet qu'on avait dans notre programme de campagne et on n'avait aucune obligation de faire la salle des fêtes. Si quelqu'un aujourd'hui a la réponse à cette question qu'il me la donne : la salle des fêtes ça coûtait 3 millions 4 on avait un emprunt de 2 millions on aurait pu mettre 500, ou 600 000 € de notre excédent de fonctionnement il nous manquait 800 000€. Est-ce qu'il fallait emprunter 800 000€ en plus ? Non je ne crois pas parce que cela mettrait en danger la commune c'est là qu'on a été prudent je pense que c'était plutôt une bonne chose et quand je dis qu'on est bon sur la manière de faire c'est que je pense que le choix qu'on a fait c'était en tout cas le meilleur. J'ai l'impression que vous mélangez un peu le fonctionnement et l'investissement, sur notre stratégie à moyen terme de la vente de biens. On est d'accord sur le fait que vendre des biens immobiliers ce sont des recettes d'investissement qui grâce à cela nous permettront de faire nos investissements futurs et notamment d'emprunter moins le jour où on fera la salle des fêtes par exemple.

C'est un choix stratégique que nous on fait en fait, on prépare l'avenir, expliquez-moi aujourd'hui à quoi ça sert de garder un terrain de 500 m² qui sert à rien, à quoi ça sert aujourd'hui d'avoir des biens, des immeubles dans la commune qui vont nous coûter très cher en termes d'isolation thermique avec les réglementations à venir, on sait que ça va nous coûter vraiment énormément d'argent à l'avenir donc nous en fait on s'en sépare, on vend ces biens-là qui ne nous rapportent rien donc est plutôt précautionneux de ce côté-là. Madame Bammes et Monsieur Frémy d'ailleurs vous avez dit la même chose tous les deux quand vous dites qu'on est trop subvention de l'état dépendant ça veut dire quoi en fait, soyez attentifs à l'avenir on est trop dépendants de subvention de l'état, ça veut dire quoi ça veut dire que vous souhaitez qu'on augmente les impôts ?

Monsieur FREMY : vous voulez la réponse ? La réponse elle est simple c'est qu'aujourd'hui d'ailleurs on le voit bien l'état va nous chercher des milliards d'économie c'est une goutte d'eau c'est pour saupoudrer parce que je ne voyais pas ce niveau-là c'est tout simplement le fait de dire qu'il faut qu'à un moment donné on se positionne, on se demande quel investissement structurel on peut faire pour leur donner de l'argent tout simplement, alors ça pourrait être des panneaux photovoltaïques qui peuvent ramener un peu quelque chose, là il faut être imaginaire, c'est ça que ça veut dire, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas aller chercher de subvention, il faut aller les chercher et en chercher toujours plus parce que de toute façon elle est disponible, si on ne va pas la chercher nous dans la commune, d'autres communes iront la chercher, l'idée c'est de se dire soyons attentifs à ce qu'on pourrait collectivement, en réfléchissant ensemble développer comme nouvelles ressources et je ne parle pas d'augmenter les impôts.

Monsieur DA CUNHA : comme se séparer de notre patrimoine par exemple ?

Monsieur FREMY : c'est un choix. C'est vous qui êtes, comme on disait tout de suite, aux responsabilités même si je n'aime pas ce terme là, vous faites vos choix, après on peut ne pas être d'accord avec vos choix ça fait partie du débat et même si les pourcentages sont toujours intéressants à évoquer, après peu importe l'idée c'est de se dire quand est-ce qu'on va enfin pouvoir réfléchir ensemble véritablement sur des nouvelles solutions, être fou, fou dans le sens on croyait que c'était impossible parce qu'on ne le savait pas mais l'idée c'est ça, que peut-on faire c'est ça le message, ce n'est pas un autre message qui serait tordu, enfin si la réponse vous convient.

Monsieur DA CUNHA : c'est une réponse, oui Monsieur Degeilh.

Monsieur DEGEILH : sur la rationalisation du patrimoine on l'a toujours fait, je rappelle que lors du précédent mandat j'ai fait racheter le bâtiment scolaire de la Madeleine par MMH donc on avait un bâtiment où on aurait dû investir en fin de compte car on avait des logements qui étaient très vétustes, et pour l'éviter, parce qu'on n'avait pas les moyens financiers justement de remettre tout aux normes on est allé chercher un bailleur à qui on a revendu cet immeuble et qui l'a remis en état et maintenant on a une belle réalisation donc à côté de l'usine, on a un certain nombre de logements d'ailleurs je ne sais pas, vous n'avez jamais visité ? Ça fait partie aussi de la vie c'est-à-dire rationaliser son patrimoine, et bien à un moment donné, on regarde les bâtiments en fin de compte leur taux d'occupation parce que ça aussi c'est important et quand on avait travaillé avec Nicole Lerat qui était adjointe aux associations on avait travaillé justement pour faire baisser nos consommations d'énergie sur l'utilisation de bâtiments et il y a eu un travail de fond qui a été fait. Ce travail, on l'a toujours eu quand même. Alors moi ça ne me choque pas qu'on se débarrasse, alors pas qu'on se débarrasse, qu'on mette en vente

un certain nombre de biens en fin de compte, qui permettent effectivement de pouvoir engager d'autres investissements et comme vous le dites très justement des investissements qui doivent être structurants, qui doivent servir aussi à générer, pourquoi pas, des recettes de fonctionnement si c'est possible. Donc il y a un travail de réflexion à faire.

Monsieur DA CUNHA : Dernière chose pour ma part, et pour répondre à Monsieur DEGEILH, réponse pour vous Monsieur DEGEILH sur vos propos de tout à l'heure, à ma connaissance, à vérifier si je ne me trompe pas, mais sur ce mandat il n'y a que deux communes qui n'ont pas eu recours à l'activation du levier fiscal. Alors on n'est pas là pour s'enorgueillir, ni pour demander une médaille pour ne pas avoir à me demander à nos chers compatriotes cet effort fiscal mais, en tout cas, on est fier d'avoir tenu [Mme COLIN : cette promesse] cet engagement-là. On n'est pas dans un dogme où quoiqu'il arrive on se dit "on n'augmentera pas les impôts". Si on ne le fait pas, c'est parce qu'aujourd'hui, nous n'avons pas des choix d'investissement qui le nécessitent. Aujourd'hui, entre nous, le jour où la salle des fêtes sera refaite, quand cet investissement sera à l'ordre du jour, quelle que soit l'équipe en place, il faudra activer le levier fiscal. On le sait, celui qui aujourd'hui a l'ambition de porter la commune dans les années à venir, à partir de 2026 et qui dit je n'augmenterai pas les impôts, c'est un menteur. Clairement, bref on dira les choses telles qu'elles sont, parce qu'il faudra y passer, c'est comme ça parce qu'on a peut-être trop attendu pour le faire. Peut-être. Peut-être qu'on a été trop sur cette gestion d'essayer de tout faire pour ne pas augmenter les impôts, en tout cas, on y est parvenu. Accessoirement, augmenter les impôts ça ne nous aurait pas permis de faire la salle des fêtes non plus, ça n'aurait pas été suffisant. Voilà pour les remarques que j'avais... oui Monsieur LAURENT.

Monsieur LAURENT : Moi je voulais juste préciser que j'étais le seul candidat à ne pas écrire que je n'augmenterais pas les impôts.

Monsieur GAVRILOFF : Quel visionnaire.

Monsieur DA CUNHA : D'autres remarques, d'autres questions ? Donc le débat est terminé. Je cède la présidence de ce conseil à Jean-Paul pour le vote et je m'éclipse.

Monsieur GAVRILOFF : Et bien mes chers collègues, donc il faut que vous exprimiez votre vote sur ce compte administratif je rappelle donc bilan de l'année 2023 au niveau de l'exécution de ce budget. Donc, qui est contre ? Deux voix contre, qui s'abstient ? 6 abstentions, donc Gérard, si tu veux rappeler notre maire ?

Monsieur GAVRILOFF : Donc le compte administratif est approuvé. Bon monsieur le Maire dira merci, mais je vous remercie déjà par avance. Monsieur le Maire.

Le compte administratif a été adopté, 2 voix contre et 6 abstentions.

V) Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Monsieur DA CUNHA : Merci Jean-Paul. Je continue, après le CA, l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 point numéro 5 je redonne la parole à Jean-Paul.

Monsieur GAVRILOFF : Donc, comme on l'a indiqué tout à l'heure, vous avez vu je vous ai communiqué les résultats de l'exercice 2023. Au niveau de l'investissement, on avait besoin de 237 634 € pour financer les investissements. Mais il y avait donc un résultat 2022 à prendre en compte là aussi c'était 80 000 € à financer donc si on fait la somme c'était autour de 317 000 € desquels il faut déduire les restes à réaliser. Donc c'est aussi l'explication du tableau que vous avez à la page 2 de la note de synthèse du présent conseil donc il faut qu'on finance 98 000 € au niveau de la section, 98 310,50 € au niveau de la section d'investissement. Même chose pour le fonctionnement. On a vu qu'on avait un excédent 2023 de 256 450 € qui s'ajoutent aux résultats précédents 2022 qui étaient de 1 203 421 €. Desquels là aussi, il faut déduire les restes à réaliser, ce qui amène à un résultat donc au niveau de la section de fonctionnement 1 452 720 euros. Donc, je vous propose d'affecter ces résultats de la manière suivante : en couverture des besoins de financement de la section d'investissement, donc sur ces 1 452 720 d'affecter 98 310 € à la section d'investissement. Et puis donc affectation reportée au niveau du fonctionnement donc 1 354 409,67 €. [Monsieur DA CUNHA : merci Jean-Paul. Des remarques ?] Et vous avez le tableau et le détail des chiffres hein qui y figure.

Monsieur DA CUNHA : Oui Monsieur LAURENT

Monsieur LAURENT : Oui, mêmes remarques que précédemment, donc nous laissons la responsabilité d'approuver cette affectation du résultat de fonctionnement 2023. C'est votre gestion.

Monsieur DA CUNHA : Merci, d'autres remarques ? Qui est contre, une, deux qui s'abstient, un, deux, trois, quatre, cinq, six. Je vous remercie. C'est ça ? [Oui].

Adopté avec 26 voix pour et 2 contre (M. LAURENT et Mme PELTE).

L'assemblée prend acte.

VI) Budget primitif 2024

Monsieur DA CUNHA : Point numéro 6 sur le BP 2024, et je redonne la parole à Jean-Paul.

Monsieur GAVRILOFF : Même commentaire que tout à l'heure, vous avez eu quelques 140 ou 150 pages du budget primitif. On ne reviendra pas là-dessus. Vous avez eu la note de présentation, les résultats donc de la commission des finances qui a approuvé. Donc on peut parcourir rapidement, de manière assez synthétique ce budget 2024. Donc le budget regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes qui sont autorisées par vous, conseil municipal qui va permettre à la collectivité de fonctionner. On retrouve comme d'habitude les deux sections fonctionnement et investissement. Donc j'attaque tout de suite par la section de fonctionnement. Au niveau des recettes de fonctionnement. Je vous invite à prendre tout de suite les recettes globales, vous n'avez qu'à prendre la page 2 de la note de synthèse : les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 5 159 302, soit une hausse par rapport au débat d'orientation budgétaire que nous avons vu dans les chiffres qui sont modifiés, ils sont revus à la hausse. Dans la mesure où donc les bases de notification par les services fiscaux sont plus favorables que l'estimation initiale et que cela a généré un peu plus de recettes au niveau des taxes directes et le versement que vous avez vu tout à l'heure dans le compte administratif, l'État compensait, donc là aussi l'État nous verse un peu plus d'argent. Donc les 5 159 000, ce sont nos recettes. Il y a cinq grands points, je ne vais pas les détailler, mais je les rappelle quand même. La recette numéro un, c'est l'atténuation de charges. C'est ce que je vous ai dit tout à l'heure déjà au niveau du compte administratif, c'est ce qu'on reçoit des organismes qui compense et qui rembourse les salaires que l'on a versés. Qu'est-ce que c'est, des organismes extérieurs, d'assurances, la prévision prévue, donc on compte au chapitre 013 chiffré cette année à 220 000 €. Premier point de ressources. Deuxième point de ressources, produits et services du domaine et ventes, donc ce sont les activités de la commune, le cimetière, l'état civil, la cantine, le périscolaire et divers. Là il est prévu en recettes 333 200 €, étant précisé que les cantines et le périscolaire représentent le plus gros poste à hauteur de 314 000 €. Troisième point, les impôts et taxes chapitre 73 pour une somme de 3 407 214. Dans les impôts et taxes, nous avons la contribution de la métropole 1,8 million, les impôts directs, 1 260 000 €, des taxes diverses pour 335 000. Alors on retrouve là principalement la taxe sur les pylônes et la taxe sur la consommation finale d'électricité, ainsi que les droits de mutation. Ensuite, le quatrième point ressource, ce sont les dotations et participations. C'est ce qu'on reçoit donc principalement de l'État, mais pas que. La DGF, donc 224 000 €, alors je voudrais apporter un correctif puisque on a eu une mauvaise surprise, mais je crois que ça a été dit, la dotation de solidarité rurale que nous avions estimée à 129 000 €, malheureusement on a reçu les notifications après que tous les documents vous aient été envoyés et on perd 25 000 € donc ce chiffre est ramené à 104 000 € si je n'dis pas de bêtise, Christophe m'arrêtera. On n'a pas modifié les chiffres au niveau du budget, ça fera l'objet d'une décision modificative dans le prochain conseil municipal. Ensuite, il y a la taxe de compensation de l'Etat donc j'ai dit qu'elle était un petit peu en hausse, 490 000 €. Et toujours dans ce chapitre dotations et participations, 235 000 €, c'est la subvention de la CAF et d'autres partenaires. J'ai oublié de vous dire que cette ligne dotation et participation était chiffrée à 1 096 208. Et autres produits de gestion courante, ce sont les revenus de nos immeubles pour 102 700. On arrive en recettes à un total de, de 5 159 302 euros. Pour mémoire, je rappelle également le niveau des recettes et les travaux en régie et puis la somme qu'on vient de réaffecter. Les travaux en régie sont estimés à 70 000 € et le résultat reporté est de 1 354 410 €. Le budget total au niveau des recettes, 6 583 732 euros. Je continue, en ce qui concerne les dépenses, là aussi il y a eu un petit bug informatique au niveau du tableau que vous avez, il faut remplacer le chiffre d'1 397 000 € et des poussières par le nouveau chiffre qui est de 1 404 518. Ah, il a été corrigé ? oui. Donc ce sont les charges à caractère général

chiffrées à 1 404 518 €. Donc inscription, c'est une baisse de 5 % par rapport au BP 2023. Ici, cette baisse est due principalement au coût de l'énergie qui baisse cette année, même si l'ensemble n'est pas répercuté sur le prix de vente au consommateur final. Deuxième point important donc les charges de personnel et frais assimilés. Une hausse de 8 % de BP à BP du fait de l'ensemble de mesures qui sont, comme je l'ai dit, indépendantes de nous. Une revalorisation de la masse salariale, des arrêts maladie et des mesures volontaristes prises par la collectivité. Alors je rappelle, la hausse du SMIC intervenue en 2023 et pas à exclure en 2024, les 5 points d'indice supplémentaires qui ont été accordés à l'ensemble des agents par l'Etat, les arrêts maladie systématiquement compensés par le recrutement de remplaçants, la prime du pouvoir d'achat qui a été votée en décembre, les rémunérations liées au recensement et aux élections européennes. Et puis, il n'est pas à exclure une revalorisation de la valeur du point en 2024. Deuxième poste maintenant, le chiffre global des charges de personnel et frais assimilés, chiffrés, donc en prévision à 2 900 000 €. Troisième poste au niveau des dépenses qu'on appelle atténuations de produits. Alors, qu'est-ce qu'il y a derrière ce mot un peu barbare ? C'est le reversement que l'on va faire à la métropole, c'est le FPIC et puis une quote-part de la taxe sur la consommation finale d'électricité qu'on va reverser à la métropole, 46 717 €. Quatrième poste au niveau des dépenses, les autres charges de gestion courante. Qu'est-ce qu'il y a sur ce chapitre qui est chiffré globalement à 575 813 €. Donc trois grands chapitres Les indemnités des élus, l'enveloppe des subventions versées aux associations au niveau CCAS, la dotation d'équilibre donc du CCAS avec une hausse de 58 000 € par rapport à l'année précédente donc ce qui fait on en reparlera peut-être avec les subventions. Donc les subventions d'équilibre ont été arrêtées à 248 000 €. Et puis le dernier point ce sont les charges financières, donc des intérêts donc de la dette donc c'est la ligne c'est le chapitre 66 chiffrée à 409 000 € ou un peu plus. Donc les 100 000 € qu'on doit au niveau des intérêts et les 310 000 € qui sont ce qu'on appelle des indemnités de rachat anticipé, pour simplifier les pénalités que l'on va être amenés à verser pour le remboursement anticipé des trois emprunts. Voilà pour la section donc de fonctionnement. Au niveau de l'investissement. Alors en dépense, les dépenses peuvent varier en fonction de la valeur et donc de l'investissement et des travaux qu'on réalise. Et en recettes, deux types de recettes et recettes d'un patrimoine. C'est ce qu'il y a entre l'autofinancement et les subventions de l'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement. Donc là, en ce qui concerne les dépenses d'investissement, vous l'avez à la page quatre de votre document. Les immobilisations incorporelles, alors qu'est-ce que c'est aussi ce qui se cache derrière ? Ce sont les licences, les droits pour l'achat de divers logiciels. C'est chiffré à 16 224 €. Regrouper les lignes ensuite 21 et 22 donc immobilisations corporelles et immobilisations en cours. Donc ça regroupe donc 400, 345 000 donc de reste non réalisé et 290 000 de travaux nouveaux. Dans les restes à réaliser, il y a principalement la bibliothèque et on prévoit donc l'équipement je l'ai dit tout à l'heure à propos des subventions qu'on a reçues donc l'équipement intérieur de la médiathèque. Et la ligne 4, remboursement des emprunts comme on vous l'a dit donc on va rembourser trois emprunts qui étaient coûteux souscrit, un emprunt à 2 millions d'euros donc le remboursement de ces emprunts, ça figure ça au chapitre 16 et on a porté la somme de 2 095 829 €. Donc le capital, on a le capital habituel des emprunts en cours qui vont rester plus le capital des trois emprunts que l'on va rembourser par anticipation donc qui font cette somme de 2 095 000 euros. Ensuite, les dépenses d'investissement puisqu'on vient de parler jusqu'à présent du fonctionnement, donc les dépenses d'investissement, là aussi, je ne vais pas les rebalayer toutes. Simplement, j'attire votre attention, c'est la page 5, c'est la page 5 sur 7 de votre document. On en reparlera tout à fait en fin du conseil puisque Monsieur le Maire vous présentera une délibération qu'il a prise, c'est l'achat de terrains nus. Donc on a été non pas contraint mais c'est un achat pour l'avenir. Puisque donc on vend d'un côté, mais on achète de l'autre. Donc ce sont des terrains qui se situent entre les barres et qui nous permettent de maintenir un emplacement réservé et une sortie sur la rue du 8 mai. Donc 48 000 €, donc c'est une dépense prévue à ce niveau-là. Pour les bâtiments donc pour la médiathèque, comme je l'ai dit, sont prévus 73 000 €, 30 000 pour l'achat de mobilier et 40 000 pour le matériel informatique. Au niveau des écoles, on en a parlé un petit peu tout à l'heure à propos là aussi, hein des subventions qu'on avait sollicitées, et bien c'est tout ce qui concerne donc les premiers travaux donc en ce qui concerne la rénovation de la toiture et les travaux de végétalisation des écoles. Donc le budget d'investissement prévu au niveau des scolaires est de 53 115. Au niveau fêtes et animations, vous voyez qu'on n'oublie personne donc sont prévues au niveau investissement, l'achat de tables d'une sono et de canopy pour 1 000 €. Et puis ensuite on aura l'occasion d'en reparler un petit peu plus tard. Donc pour les tennis, rénovation donc de l'éclairage. Donc remplacer là aussi dans le souci de réduire nos futures dépenses d'énergie, et d'œuvrer à la transition écologique donc le remplacement des luminaires par des LED donc 35 000 € de dépense prévue pour les cours de tennis. Et puis ça n'a pas pu se réaliser et on espère que l'appel cette fois-ci et que les entreprises répondront, donc la réfection du mur de la MJC le long du canal, donc pour 260 000 €, ce qui fait donc un total de dépense prévue de 498 515. Au niveau des recettes, des subventions d'investissement, c'est comme je vous l'ai dit précédemment, il y a certaines recettes de subvention que l'on n'a

pas touchées, que l'on va toucher en 2024, donc, c'est au chapitre 13 pour 442 683. Dotations fonds diverses et réserves, c'est principalement le FCTVA et puis l'emprunt que l'on va réaliser de 2 008 000 € et puis dernière ligne, les produits des cessions d'immobilisations là aussi on l'a déjà abordé. La vente de l'immeuble situé place de la République et l'immeuble au niveau des Aulnois, et le terrain de la place Max Fanck. Et puis je termine par les ratios qui sont en bas de la page 7 on ne va pas les parcourir ensemble mais vous constaterez que la valeur communale on se situe nettement en dessous des strates, alors si pour certains chapitres, c'est relativement intéressant quand on parle par exemple de l'encours de la dette, s'apercevoir que la dette pour les strates moyennes, c'est 773 et que nous on dépense 82, c'est positif. Par contre, DGF par rapport à la population 153 pour la strate moyenne et 52 pour nous, c'est pour dire ici que nous on est un peu pénalisés là-dessus, mais on aura l'occasion d'en reparler un petit peu ça s'explique par le fait que l'on ne mobilise pas assez l'impôt au niveau de la collectivité. Voilà Monsieur le Maire ce que l'on pouvait dire au niveau du budget, et bien sûr on est à votre disposition pour répondre aux questions, mais avant je crois qu'on va répondre aux 6 ou 7 questions qui nous ont été adressée par Monsieur FREMY.

Monsieur DA CUNHA : Donc je pose les questions et laisse Jean-Paul répondre. Première question donc de Monsieur FREMY : quelles sont les stratégies mises en place pour diversifier les sources de recettes et réduire la dépendance aux aides externes en vue d'assurer une meilleure soutenabilité financière ?

Monsieur GAVRILOFF : Un rappel on est une collectivité publique, ce qui veut dire que nos sources de recettes sont limitées, vous l'avez vu à travers le budget. Donc ce sont principalement les impôts, les produits et services que l'on peut vendre et les subventions. En fonctionnement. Bien sûr, on peut actualiser les tarifs et réviser d'une manière régulière au niveau de l'inflation mais bon, ça n'apportera pas un gros plus. Par contre, nouveauté vous savez qu'on a conclu, on en a délibéré au niveau du conseil, un partenariat avec la direction des finances publiques et c'est un travail qui est en cours à leur niveau donc, on engage une révision des valeurs locatives des propriétés bâties notamment de certaines catégories qui aujourd'hui sont, ne sont pas actualisées. Tout ça dans un souci d'équité et avec un impact, mais qui ne sera pas forcément très important sur le montant de l'impôt prévu. En termes de services eh bien il y a la location des salles, l'occupation du domaine public que l'on peut un peu optimiser, mais ce n'est pas ça qui enrichira notre collectivité. En investissement, le choix de vendre un certain nombre d'immeubles, comme l'ont fait l'Etat et de nombreuses collectivités.

Monsieur DA CUNHA : Temps mort Jean Paul qu'est-ce qui se passe ?

Intervenant non identifié : Ça sent le brûlé, vous sentez ?

Monsieur DA CUNHA : Non, vous, vous sentez le brûlé là où vous êtes ? Bon on continue Jean-Paul.

Monsieur GAVRILOFF : Eh bien en ce qui concerne, donc j'en étais au chapitre investissement, si l'on peut dire, le choix de vendre un certain nombre d'immeubles, comme l'ont fait l'Etat et les collectivités depuis un certain nombre de temps il n'est pas inutile de vendre des biens dormants et qui coûtent en charge d'entretien et qui rapportent finalement assez.

Monsieur DA CUNHA : Question numéro deux Pouvez-vous fournir des détails sur les critères et les priorités qui ont guidé le report de certains projets d'investissement de 2022 à 2023 ? Voire plus loin.

Monsieur GAVRILOFF : Monsieur le Maire, chers collègues, pour répondre à cette question, il y a trois investissements qui ont été reportés. Le premier, c'est le changement de l'éclairage des cours de tennis. Le dossier a été amorcé à l'été 2023 et ça a coïncidé avec le changement de présidence au niveau du Club des contacts qui avait été pris avec la métropole et avec la Ligue de tennis et la région. Mais ce dossier n'a pas été prioritaire en 2023 et n'a pas pu aboutir. Mais vous avez vu qu'on a inscrit 35 000 € pour l'année 2024. Là aussi, tout comme on a fait ce qui était nécessaire au niveau du terrain de foot, on fera le nécessaire au niveau des cours de tennis. Deuxième point, on ne reviendra pas là-dessus puisqu'il y a eu d'assez longs débats par le passé. Vous savez que l'on a le projet de réhabilitation de la salle des fêtes, que l'emprunt de 2 millions avait été souscrit dans ce but là, mais que face au coût des travaux que nous annonçait le maître d'œuvre, et bien nous avons préféré différer ces investissements. Et puis troisième chose qui a été retardée mais là ce n'est pas notre faute, c'est le mur de la MJC 260 000 €. Je vous rappelle les chiffres, ça avait été prévu, ça avait été inscrit. C'est un dossier qui dure depuis au moins deux ou trois ans et on a eu beaucoup de soucis déjà au niveau

technique, de savoir quelles étaient les modalités pratiques à mettre en œuvre pour consolider et réparer ce mur. Et là, maintenant, on n'arrive pas à trouver d'entreprises pour réaliser ces travaux, ce qui fait que le marché l'année dernière a été déclaré infructueux. Il va être bien sûr relancé sur l'année 2024.

Monsieur DA CUNHA : Je continue les questions de Monsieur FREMY, si on en oublie il faudra nous le dire, le préciser si on en oublie. Comment la commune prévoit -elle d'améliorer sa capacité d'autofinancement dans les prochaines années, notamment face aux engagements d'investissement et au remboursement de la dette ? Juste pour vous dire que le remboursement de la dette n'est pas un problème majeur parce le remboursement par anticipation d'environ 2 millions d'euros nous permet au contraire d'avoir une meilleure CAF. La maîtrise des dépenses de fonctionnement aussi et surtout, la maîtrise de nos dépenses de masse salariale va dans ce sens. Pour terminer sur la question, la politique dynamique de gestion du patrimoine et les diverses ventes nous permettent aujourd'hui un apport en ressources, en ressources propres qui financeront nos besoins d'investissement et qui, de facto, diminueront les besoins d'autofinancement. Voilà pour celle-ci. Question suivante : quelles mesures sont envisagées pour contenir la croissance de la masse salariale et assurer qu'elle reste soutenable au regard des recettes de fonctionnement ? Ce que l'on fait tout de suite, immédiatement. Il y a deux postes qui sont gelés en termes de recrutement le poste d'assistant de pôle EJES au secrétariat et de directrice des ressources dont l'intérim sera assuré par les actuels directeurs de pôle que nous avons et également un poste qui sera recalibré dans l'optique d'une fin de contrat pour le poste d'assistant événementiel, qui est en parution actuellement. Sur l'entretien de la commune et des travaux, l'équipe technique est déjà calibrée, on n'a pas de problème au niveau des services techniques. Sur le scolaire, il y a une analyse très importante qui est en cours pour que la collectivité s'assure qu'il soit bien en conformité avec les accueils collectifs des mineurs. Et pour rationaliser les postes. Question : Quels mécanismes sont mis en place pour assurer une gestion durable de la dette, surtout en ce qui concerne le nouveau prêt de 2 millions d'euros. Comme vous l'avez dit, il s'agit d'un nouveau prêt, mais pas d'une augmentation de notre dette puisque ces 2 millions d'euros remboursent des emprunts anciens qui d'ailleurs étaient beaucoup plus coûteux. La gestion durable tient au fait que ce même montant est davantage étalé dans le temps. Ça, tout le monde l'a compris que cela permet également de réduire le montant des annuités pour les dix prochaines années. Tout le monde a également compris. Enfin, les 100 000 euros déduits de l'annuité d'emprunt des dix prochaines années, comme je viens de le dire, se reporteront sur les dix années suivantes, forcément. Mais du fait de l'inflation, cela représentera dans le temps une somme plus faible. Comment la commune prévoit t-elle de répondre à la potentielle baisse des dotations étatiques annoncées ? On en a parlé tout à l'heure. Potentielle, cela veut dire aujourd'hui qu'on n'en sait rien concrètement. Mais on a tenté de savoir à quelle sauce on va être mangés. Pour ma part, en tout cas, aujourd'hui, c'est également probable. Quand on parle de l'éventualité d'une réelle fronde, des collectivités s'exercent pour que l'Etat fasse marche arrière dans ses politiques d'abandon des collectivités. En tout cas, c'est éventuellement une possibilité, mais bien évidemment pour nos investissements futurs, il faudra à terme augmenter les impôts et je l'ai dit tout à l'heure, sans état d'âme. Le faible effort fiscal de notre commune, qui remonte à de nombreuses années, ça explique la baisse des dotations et aujourd'hui, nous en mesurons les conséquences. Existe-t-il un plan pour introduire des autorisations pluriannuelles afin d'améliorer la planification et l'exécution des projets à long terme ? Non, pas à ce jour. Voilà. Je crois que je n'ai pas oublié de questions. Le débat est ouvert sur le budget primitif. Oui Monsieur DEGEILH

Monsieur DEGEILH : Mais ce n'est pas une question. C'était une façon de parler....

Monsieur DA CUNHA : Juste parler un tout petit peu plus fort

Monsieur DEGEILH : C'est une question par rapport aux réponses qu'a apportées Jean-Paul. Je ne sais pas si tu as cité en fin de compte l'élargissement de la masse fiscale. Par rapport aux recettes nouvelles, c'est à dire que quand on a des projets de construction dans une collectivité dans une commune en fin de compte, [...] Il faut être productif, on va prendre différentes taxes. Les taxes foncières. Donc est ce que...je pose la question : est-ce que vous avez mis en place un outil d'analyse, de prospective financière justement pour les recettes espérées dans les années à venir par rapport au projet de construction qui ont vu le jour sur Sainte Valdrée, et qui vont venir sur Sainte Valdrée parce que là ça va être aussi une source de recettes supplémentaires pour la collectivité.

Monsieur DA CUNHA : Alors moi, il faut commencer par ce que j'ai compris le début, la fin, pas le milieu. D'où je n'ai aucun lien au début, à la fin, il faut juste parler un tout petit peu plus fort.

Monsieur DEGEILH : Je recommence. La prochaine fois je viendrai avec un porte-voix. Du coup je vais faire ma grosse voix.

Monsieur DA CUNHA : Pour répondre correctement, je n'ai pas tout entendu.

Monsieur DEGEILH : Mais est-ce que vous avez commencé à étudier en fin de compte, par le biais d'un outil de prospective financière, les nouvelles recettes fiscales qui seront liées à l'urbanisation de Sainte Valdrée par exemple, ou l'organisation en fin de compte du secteur de la ville ? On est en réflexion sur le PLUi HD donc que c'est le moment de penser à l'avenir et qu'on veut qu'on se projette en fin de compte sur l'étude des recettes à venir, ça, c'est assez conséquent dans le sens où, par rapport au produit immobilier, on sait qu'on va avoir des recettes fiscales. Ça se calcule, les services à la trésorerie, pour faire des simulations. Donc, à cette heure-ci et je ne t'ai pas entendu Jean-Paul en parler, c'est pour ça que je pose cette question.

Monsieur DA CUNHA : La réponse est oui. Dans la prospective sur le secteur de Sainte Valdrée, ce n'est pas compliqué. Il y a deux nouveaux bâtiments en construction, 83 logements et en fait on va percevoir la taxe foncière, mais on n'a pas le montant. On avait pendant longtemps crû que on n'était pas éligible à la perception de la taxe foncière. Mais finalement, si, on a eu confirmation. Mais on attend la réponse concernant les autres constructions dans la commune. Comme je l'ai dit, mais alors là on s'inscrit sur du moyen, voire même du très long terme. Les seules constructions que moi je peux imaginer un jour dans la commune, c'est sur le secteur Baquechamp sur le territoire de notre commune où un jour on aura éventuellement du pavillonnaire ou du R+1 un maximum. Mais alors là je suis sur des délais de au moins huit ans minimum, on est bien au-delà, donc ce ne sont pas des recettes de fonctionnement qu'on va avoir rapidement, donc difficilement quantifiable, aucune idée.

Monsieur GAVRILOFF : C'est bien ce que j'ai dit, on a le partenariat, on a signé un partenariat avec la direction...

Monsieur DA CUNHA : Oui, moi je vais vous donner un chiffre très important. Par exemple, dans la réunion qu'on a eu la semaine dernière sur la commission communale des impôts directs, juste pour que vous ayez un ordre de grandeur. Ce qu'on fait, nous, on préfère privilégier des pistes qui font augmenter les recettes que nous avons des impôts plutôt que d'augmenter les impôts. Exemple concret, on a 2950 logements dans la commune, on estime à peu près à 500 logements collectifs, donc on a 2450 logements individuels. On peut estimer que dans les logements collectifs, tous les logements sont chauffés. Là-dessus, je pense qu'on peut être d'accord, il me reste 2450 logements individuels sur ces 2950 logements individuels. Quasiment 300 aujourd'hui, 370 pour être précis, apparaissent aujourd'hui au niveau des impôts comme des logements non chauffés. Donc l'estimation des impôts pour l'actualisation de ces logements là uniquement, il faut que les personnes payent les impôts qu'ils doivent payer parce que les logements sont chauffés. Pour votre information, c'est une recette d'à peu près 40 000 €. Voilà comment trouver 40 000 €. Juste par l'équité en termes d'impôt par exemple. Tout le monde a compris ?

Monsieur DEGEILH : Vous l'avez fait faire par un cabinet ?

Monsieur DA CUNHA : Non, c'est directement par les services des impôts.

Monsieur GAVRILOFF : C'est le service des impôts.

Monsieur DA CUNHA : Dans le cadre de partenariat, avec la DGFIP.

Monsieur DEGEILH : Et on peut aussi travailler sur la revalorisation du placement de son bien immobilier monnayé immobilier, c'est à dire quand il y a un classement de 1 à 8, 1 étant le château et le 8 dans la ruine et en fin de compte, par rapport à la classification 1,2,3,4 et puis après ils y a des thèmes sur les moyens donc par rapport au quartier, par rapport aussi aux travaux d'embellissement ou confortation du bâti, on peut aussi revoir et ça permet de jouer en face ou sur les éléments, sur la base négative brut.

Monsieur DA CUNHA : Ça, c'était la deuxième étape de notre partenariat avec la DGFIP. Premièrement, l'actualisation par des critères comme le chauffage, le confort et également après par le fait qu'il y a aujourd'hui dans notre commune un nombre anormalement élevé d'habitations qui sont classées en six, donc avec un confort quasi inexistant qui devrait être minimum en cinq.

Monsieur GAVRILOFF : On travaillera avec eux.

Monsieur DA CUNHA : Oui, des observations, des remarques sur le BP ? Qui commence ? Madame GAVRILOFF ?

Madame GAVRILOFF : Oui donc ce conseil municipal est l'un des plus importants de l'année, puisque vous nous présentez votre budget et donc votre programme d'action. Donc on l'a regardé forcément avec attention et entre l'analyse du budget et la comparaison avec le compte administratif, on a bien évidemment un certain nombre de remarques et de préoccupations à faire remonter. Tout d'abord, on ne peut que déplorer l'abandon de certains investissements qui sont pourtant essentiels pour les habitants. Mais on n'y reviendra pas. On a déjà suffisamment parlé. Alors vous avancez la prudence budgétaire bien évidemment. On vous l'a souvent recommandé vous la suivez. Mais pour autant, il est essentiel de ne pas sacrifier des investissements indispensables à la qualité de vie dans notre commune. Ensuite, pour revenir sur l'emprunt, vous avez contracté cet emprunt de 2 millions pour la rénovation de la salle des fêtes qui finalement va servir à rembourser par anticipation d'anciens emprunts. Donc, on vous l'a déjà dit, c'est une belle opération pour alléger le poids des annuités. Mais ça traduit aussi une fragilité dans le financement des projets futurs. Puisque cette manœuvre financière rallonge la durée d'endettement, elle compromet la capacité d'investir et puis elle imposera la charge financière sur les générations à venir. Donc là aussi, pour revenir sur les questions de Yann Frémy, c'est votre stratégie financière. Quelle est-elle ? Sur la stratégie en matière de remboursement de la dette, sur la programmation des investissements, sachant qu'il faut minimum 300 000 € pour l'entretien courant de nos bâtiments, pour le remplacement de la flotte automobile. Là aussi, vous l'avez dit, pas de programmation pluriannuelle. Donc quelle programmation ? Et puis ça soulève des inquiétudes sur la viabilité financière de la commune, notamment avec des perspectives d'augmentation d'impôts. Même si vous nous dites que ça n'arrivera pas. On a le droit d'être optimiste, effectivement. Mais s'il n'y a pas d'augmentation d'impôts, ça veut dire potentiellement des réductions de services ou encore la vente du patrimoine. Alors pourquoi ne pas vendre du patrimoine ? Effectivement, la commune est en capacité de vendre des bâtiments. Pour autant, il faut que ces ventes soient efficaces. Et puis avec toujours cette problématique de répondre aux besoins des habitants, de poursuivre des projets structurants. Comment fera-t-on si nous n'avons pas la capacité à les financer ? Alors, pour ce qui concerne le fonctionnement, comme vous l'avez indiqué, on note une faible augmentation des recettes. Ça met en évidence deux choses : une fragilité pour faire face aux défis à venir et puis cela veut dire que nous n'avons aucune marge de manœuvre pour des imprévus ou des besoins non anticipés. La ville est très largement dépendante des aides de l'État. On en a parlé à l'instant, les recettes de fonctionnement sont prévues à 5 millions et comme vous l'avez indiqué également, elles sont en hausse grâce à la revalorisation des bases d'imposition par l'État. Vous pouvez quand même dire merci l'État. Puisque grâce à lui, vous bénéficiez de recettes supplémentaires. Aujourd'hui, l'État annonce des restrictions et pourtant vous ne faites pas de propositions pour augmenter notre autonomie financière. Alors on a le droit d'être optimiste, effectivement. Maintenant, le principe de réalité doit s'imposer. Donc votre budget s'appuie sur des dotations de l'État, de la métropole et ce qui nous rend forcément vulnérables en cas de coupes budgétaires. Et puis on peut aussi parler de la pression sur la contribution des citoyens et celle-ci, elle est préoccupante malgré tout parce que certes vous n'augmentez pas les impôts sur la commune mais vous avez voté à la métropole une augmentation significative de la taxe foncière qui conduit à une pression toujours plus forte sur les habitants. Alors, dans un premier temps sur les habitants propriétaires, mais dans un deuxième temps sur les locataires puisque les propriétaires vont répercuter sur les loyers des locataires. Et puis vous vous réjouissez d'avoir des ratios inférieurs à la moyenne de la strate. Certes, mais si on fait le cumul strate ville plus métropole, je pense que nos ratios sont très largement supérieurs. Donc oui, la recherche de solutions innovantes est indispensable. Vous avez évoqué quelques pistes. Nous vous invitons à les poursuivre et à nous faire des propositions. Et puis, sur la gestion prudente des recettes, vous avez effectivement fait un signe positif dans ce sens-là, parce qu'il est indispensable d'équilibrer la maîtrise budgétaire, mais aussi les investissements obligatoires et stratégiques pour que notre commune reste attractive. Enfin, pour revenir sur la charge de personnel, alors évidemment, qui occupe une part importante des dépenses de fonctionnement, Alors, c'est sûr, on ne peut pas dire ça représente telle et telle pourcent. Puisque qu'effectivement, sur le pourcentage des dépenses de fonctionnement, on peut

faire dire beaucoup de choses aux chiffres. Pour autant, plus la masse de charges de personnel est importante, moins on fait en direction des habitants. Donc vous allez aussi nous dire, vous nous l'avez déjà dit, revalorisation de la masse..., revalorisation du SMIC, hausse du point. Mais pour autant, quand on regarde d'autres budgets, on peut aussi évoquer le nombre de cadres particulièrement élevés pour une commune comme la nôtre. On peut également aussi souligner l'importance des effectifs. Donc, comment allez-vous maintenir un équilibre entre la qualité des services et la maîtrise des coûts ? Nous souhaitons un budget qui réponde véritablement aux attentes de nos concitoyens et en l'état, ce n'est pas le cas. Un seul exemple, je vais prendre celui de la sécurité. Je pense que comme vous...comme nous, pardon... Vous êtes interpellés par les habitants, par les commerçants qui sont victimes de vols, d'incivilités, d'agressions, qui nous alertent tous sur leur problématique, sur leur situation. Et combien prévoyez-vous au budget pour développer la vidéoprotection ? Pour proposer des solutions en matière de sécurité ? 2000, 2700 euros. Les intérêts des habitants doivent être au cœur de nos préoccupations et nous ne pouvons donc pas approuver votre budget pour 2024 dans sa forme actuelle. Je vous remercie.

Monsieur DA CUNHA : D'autres remarques ? Oui Monsieur LAURENT ?

Monsieur LAURENT : Je vais faire plus court... c'est une habitude. Donc, nous vous laissons la responsabilité d'approuver ce budget primitif, c'est votre gestion.

Monsieur DA CUNHA : Merci, d'autres remarques ? D'autres observations...Non ? Madame COLIN ?

Madame COLIN : Oui, pour reprendre certains propos de Madame GAVRILOFF, concernant le fait que l'on sacrifie les investissements indispensables pour la vie de notre commune, pour l'attractivité de notre commune : elle dit qu'on n'a pas de projets structurants. Je pense qu'en trois ans, on a fait bien plus que n'importe quels élus en trois années. Alors je vais me répéter le skate-park, le RPE, le stade de foot, la médiathèque. Si ça, ce ne sont pas des projets structurants qui donnent une attractivité à notre ville, qu'est-ce que c'est ? Merci Monsieur le Maire.

Monsieur DA CUNHA : Merci Madame COLIN. Jean-Paul.

Monsieur GAVRILOFF : alors...J'aimerais bien d'ailleurs puisque qu'il nous manque des équipements structurants. J'aimerais bien qu'on nous dise lesquels manquent, sachant aussi prendre en compte qu'on est à cinq kilomètres de la place Stanislas et que la ville centre a quand même proposé des services à nos concitoyens. Les piscines, prenons que cet exemple là... [Une médiathèque...] Parce que on en a une là, on peut trouver des fois sur le plan de la métropole, il y a des services qu'on n'a pas besoin de faire des doublons. Puisqu'on reproche un peu là aussi d'une manière générale au fonctionnement de la France, d'avoir des doublons par ci par là au niveau des fonctionnaires ou des collectivités. Autant les éviter...donc si vous avez des équipements structurants à nous proposer, moi je suis preneur. Ça nous aidera d'ailleurs pour le projet en 2026 et les six années qui suivent. Ensuite, sur le plan de la dette, je réponds : le plan de la dette... Je ne sais pas si vous avez bien compris quand même ce qu'on a fait,

Monsieur DA CUNHA : Non, il faut réexpliquer Jean-Paul.

Monsieur GAVRILOFF : faut que je réexplique quand même. On a quand même fait sauter trois emprunts.

Monsieur DA CUNHA : Alors stop temps mort Jean-Paul. Alors, tout le monde rigole au sein du conseil... si je demande à Jean-Paul de répéter et il va le faire. C'est parce que vraiment Madame GAVRILOFF, vous n'avez rien compris.

Madame GAVRILOFF : Oui, je suis blonde, je le sais...Excusez-moi mais.

Monsieur DA CUNHA : Mais bon.

Madame GAVRILOFF : Je ne vous rappellerai pas où je travaille pour ne pas comprendre la manipulation financière qui a été fait. Merci !

Monsieur DA CUNHA : Ça m'inquiète d'autant plus Madame GAVRILOFF.

Monsieur GAVRILOFF : C'est pas du tout de manipulation financière. Et on s'est posé la question, on vous l'a d'ailleurs... on a été transparent, on l'a dit ici qu'on faisait des études, puisque c'était pas du tout sûr qu'on mobilise ce prêt de 2 millions et qu'après quand même, avoir consulté des spécialistes des finances publiques avec Christophe et Monsieur le Maire, que nous avons pris cette décision. Puisqu'au final on rembourse quand même trois emprunts, qui nous coûtent quand même beaucoup.

Madame CAROMEL : Personne n'écoute.

Intervenant non identifié : Si on écoute.

Monsieur GAVRILOFF : Donc le prêt de 2 millions rembourse et que le seul effet, et contrairement à ce que vous dites, nous permet dans les dix prochaines années de baisser. Vous l'avez peut-être oublié, ou vous avez dit le montant de 100 000 €, le remboursement du capital. Alors, c'est sûr que c'est 100 000 économisé pendant les dix prochaines années ou douze prochaines années. Ça, les reports sur les années suivantes. Mais pendant les deux années qui viennent et qui risquent d'être peut-être plus délicates que plus tard, on n'endette pas plus la collectivité au niveau financier. Et ça, je crois qu'il faut bien se mettre dans la tête, contrairement à ce que vous sous entendez. Et puis faire reporter sur les générations futures, oui, jusqu'en 2048. Bon, on est à 25 ans.

Monsieur LAURENT : C'est vrai qu'en même temps en 2026 vous serez plus là.

Monsieur GAVRILOFF : Qu'est-ce qu'on veut ? Qu'est-ce que représentera la somme, on l'a un petit peu abordé...15,50 € de dette par habitant sur leur tête/ par an, ce n'est quand même pas grand-chose. Et qu'est-ce que représentera en 15 € en 2048. Bon serais plus là moi, puisque je serais un centenaire [...]

Monsieur DA CUNHA : Alors bon, ça vous fait bien rigoler tout ça... Pas moi. C'est peut-être ça la différence entre des personnes qui gèrent la commune et d'autres qui ne font rien. C'est peut-être ça la différence.

Madame CAROMEL : Vous n'êtes pas le dernier Monsieur LAURENT pour m'interrompre

Monsieur DA CUNHA : Demandez juste à prendre la parole. Tout le monde, Nadine pareil pour montrer l'exemple. Parce qu'en fait pour le PV c'est très compliqué. Juste ça. Je vais faire beaucoup plus rapide pour vous répondre Madame GAVRILOFF pour trois raisons : déjà la première, c'est que quasiment toutes les réponses à votre long monologue ont déjà été données avant. Je ne dirais même pas le monologue mais plus des états d'âme qu'une réelle analyse et expertise de notre budget primitif, mais ça je n'en suis pas étonné. Et la troisième raison, c'est qu'il n'y a pas grand-chose à retenir de tout ce que vous avez dit. Quand vous dites que vous déplorez un certain nombre d'abandons de nos investissements. En fait, vous êtes peut-être certainement déçu de voir que les choix que nous avons faits ont été certainement sécurisants pour les finances de notre ville, mais aujourd'hui, on en mesure les conséquences. Certainement que si on avait été au bout de notre logique et réalisé des investissements qu'on avait prévu aujourd'hui, on serait certainement en grande difficulté. Ce qui n'est pas le cas. Quand vous dites c'est bien beau vous n'augmentez pas les impôts, mais derrière vous réduisez le service. On réduit quel service aujourd'hui Madame GAVRILOFF ? Dites-moi ? Pas de réponse ?

Madame GAVRILOFF : Je vous invite à écouter ce que je dis.

Monsieur DA CUNHA : Vous avez dit on réduit des services, on réduit quel service Madame GAVRILOFF ?

Madame GAVRILOFF : Je vous invite, j'ai mon texte, je le confirais à votre DG s'il y a besoin.

Monsieur DA CUNHA : On réduit quel service Madame GAVRILOFF.

Madame GAVRILOFF : Je vous ai dit que vous aurez besoin de faire des choix.

Monsieur DA CUNHA : Vous êtes en difficulté. Là, on réduit le service Madame GAVRILOFF ?

Madame GAVRILOFF : Ecoutez, arrêtez d'être méprisant, s'il vous plaît.

Monsieur DA CUNHA : On réduit le service ?

Madame GAVRILOFF : La dernière fois, on parlait du respect entre élus...

Monsieur DA CUNHA : Vous n'avez pas de réponse...voilà

Madame GAVRILOFF : Je vous invite à le lire.

Monsieur DA CUNHA : Donc assumez ce que vous dites.

Madame GAVRILOFF : Mais bien sûr que j'assume.

Monsieur DA CUNHA : On réduit aucun service Madame GAVRILOFF...voilà.

Madame GAVRILOFF : Je vous invite à noter ce que je dis

Monsieur DA CUNHA : Votre texte sera marqué dans le procès-verbal, avec vos propos comme d'habitude.

Madame GAVRILOFF : Ecoutez, notez, notez, vous relirez ce que vous dissez, ce que vous dite pardon...

Monsieur DA CUNHA : Et vous l'avez dit, on ne réduit aucun service Madame GAVRILOFF...aucun service. Donc je continue sur la masse salariale. Dites-vous bien quelque chose, c'est qu'à chaque fois que vous remettez en cause l'augmentation de la masse salariale qui, pour des raisons depuis maintenant deux ans, sont basées uniquement sur des revalorisations de l'état du point d'indice, peu de temps avant du régime indemnitaire qu'on a mis en place pour les agents. Chaque fois que vous remettez en cause cette masse salariale là, vous tapez encore un petit peu, encore un peu sur la tête de nos agents. Donc, ce sont les agents eux-mêmes et leur qualité de vie au travail que vous remettez en cause à chaque fois que vous remettez en cause notre masse salariale.

Monsieur GAVRILOFF : Et qu'il ne faut pas oublier. Il faut quand même des fonctionnaires et des collaborateurs pour rendre le service à la population. Les enfants ils ne se gardent pas tout seul à l'accueil périscolaire.

Monsieur DA CUNHA : Le périscolaire, vous n'aimez pas les pourcentages sur la masse salariale ? Je suis d'accord avec vous. Moi, je vous parle des chiffres de la masse salariale. La masse salariale depuis qu'on est aux responsabilités : elle a augmenté de 310 000 € concernant le périscolaire. Nous, les élus d'hier, on en a un certain nombre dans ce conseil et en dehors de ce conseil, on n'avait certainement pas tous les éléments de connaissance. En tout cas, ce qui se passait au périscolaire. On ne savait pas que le taux d'encadrement n'était pas celui qui devait être présent dans l'accueil périscolaire dans les écoles. Ça c'est une réalité. Nous dans le PEDT comme Madame COLIN l'a dit tout à l'heure, on a juste mis le nombre de personnels en encadrement par rapport au nombre d'élèves : 310 000 € d'augmentation de la masse salariale, vous croyiez qu'on est content d'avoir augmenté la masse salariale de 310 000 €. Nous, on est juste contents d'avoir permis un taux d'encadrement dans les écoles qui correspond au nombre d'enfants. Et les parents sont contents. Donc chaque fois que vous remettez en cause la masse salariale, ce sont ces choix là que vous remettez en cause, quand vous parlez des habitants : là, on parle de tous les parents qui méritent de pouvoir mettre leurs enfants dans une structure avec un nouveau cadre normal. Concernant la sécurité, alors là Madame GAVRILOFF, c'est le summum mais c'est votre fonds de commerce. Vous répandez la peur, vous répandez la terreur, vous parlez de ce qui peut arriver dans la commune. Ce n'est pas nouveau qu'il y ai des cambriolages, ce n'est pas nouveau qu'il y ai des vols. Ce n'est pas nouveau que les commerçants ont des problèmes. Simplement, on est là, sur le terrain et on y veille et avec Gérard ici présent notamment. Mais cette politique de répandre la terreur, c'est votre choix. Nous, le politique, nous, c'est d'être sur le terrain, d'essayer d'y remédier. C'est la grande différence entre la parole et l'acte. Monsieur LAURENT, je ne vous réponds pas. D'autres remarques ?

Monsieur LAURENT : J'attends pas de réponse.

Monsieur GAVRILOFF : En complément sur le plan de la santé, en complément sur le plan de la sécurité. Effectivement il n'y a peut-être pas de crédit cette année prévu, mais je rappelle quand même, alors on a voté... [Madame COLIN : Il y a les caméras]. Oui, il y a des caméras, et...

Madame GAVRILOFF : Les caméras de chasse, excusez-moi, j'aimerais savoir à quoi elles vont servir ? Certainement pas à faire de la vidéoprotection Madame COLIN.

Monsieur GAVRILOFF : Non peut-être pas de la vidéoprotection mais on protège déjà nos bâtiments. Je rappelle quand même que la sécurité publique, déjà, ça doit être assumé par l'Etat. Alors je rappelle.

Madame GAVRILOFF : Excusez-moi, dans ce cas-là allez au bout, excusez-moi, allez au bout de votre logique. Si la sécurité est une compétence de l'Etat, pourquoi deux policiers municipaux ?

Monsieur GAVRILOFF : C'est pour remplacer. Et Dieu sait si vous avez réclamé à une époque qu'il soit remplacé, hein ?

Madame GAVRILOFF : Soyez cohérent, si la sécurité ce n'est pas une compétence des communes, vous laissez la compétence à l'Etat et on n'a pas de policiers municipaux. C'est 160 000 € je crois...

Monsieur GAVRILOFF : Non mais c'est pour répondre simplement [...] on ne répond pas à la sécurité, on répond à ce qu'est-ce qu'on estime devoir faire. Et donc on a remplacé les policiers municipaux où on continue à développer le système de surveillance par le biais des caméras. On fait ce que l'on a à faire dans ce domaine-là, ni plus ni moins. Mais je rappelais non puisqu'on fait un commentaire. Là récemment au dernier conseil, on a réactivé... Gérard pour en parler mieux que moi, le dispositif des voisins solidaires et attentifs donc, pour on ne peut pas dire qu'on néglige la sécurité.

Monsieur DA CUNHA : Gérard ?

Monsieur BERNARD : Après les caméras de chasse, elles vont quand même permettre de piéger par exemple les incivilités, les dépôts, les dépôts de déchets sauvages par exemple, qu'on a régulièrement. D'autres communes l'ont fait, et ça marche très bien. Il n'y a pas de raison que ça ne marche pas chez nous. Quant à la vidéosurveillance, c'est sûr, c'est bien la vidéosurveillance, mais les gens qui vont s'attaquer aux commerçants et tout ça, ils n'y vont pas à visage découvert. On a été, moi-même, j'étais sur place au bureau de tabac pour une personne qui justement venait voler le bureau de tabac. Il vient, il est cagoulé, il est masqué. Donc vous avez la vidéo surveillance, c'est bien, mais bon, la vidéo surveillance, s'il est cagoulé, vous ne voyez pas qui c'est. Donc ça a ses limites aussi la vidéo surveillance.

Monsieur DA CUNHA : Alors non, Stop, demandez juste, s'il vous plait quand vous prenez la parole et je donne votre nom, pour pas qu'on reproduise les mêmes schémas. Gérard on continue.

Monsieur BERNARD : Je vais prendre un autre exemple au Aulnois par exemple. Ça fait quelques semaines qu'avec des élus, on y va jusqu'à 22 h 22 h 30, on a fait intervenir la Bac, on a fait intervenir la police, on a les rapports et ils viennent tous les jours. Tous les jours ils viennent et il y a un point de deal qui a disparu.

Madame GAVRILOFF : Le point de deal, si je peux me permettre tout le monde sait qu'il est reporté sur le skate-park et les Aulnois...et le tennis.

Monsieur DA CUNHA : Voilà vous répandez la terreur Madame GAVRILOFF. Vous répandez la peur et la terreur.

Madame GAVRILOFF : Non, non, la peur et la terreur, elle vient à nous...

Monsieur le Maire : Vous le faites bien, mais ce n'est pas efficace.

Madame GAVRILOFF : sinon je n'aurais pas à en faire menace.

Monsieur DA CUNHA : Ça ne marche pas, Madame GAVRILOFF, les habitant ne sont pas dupes.

Monsieur BERNARD : Toujours est-il que dans le bâtiment, des Aulnois où ce deal se passait...Ça a été nettoyé. Il y a deux personnes qui ont été arrêtés et qui ne sont d'ailleurs pas partie de la commune. Le bâtiment, il a été nettoyé, la salle a été nettoyé et tout est désinfecté. Donc ici, il n'y a plus rien. Maintenant, si ça a été déplacé, eh bien on fera pareil, on fera pareil.

Monsieur DA CUNHA : D'autres remarques ou d'autres interventions ? Je procède au vote, qui est contre le BP 2024 un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit. Merci beaucoup.

Adopté avec 20 voix pour, 8 voix contre.

Monsieur LAURENT : Juste une précision. Monsieur GAVRILOFF, vous avez parlé du prochain CM et de modifications budgétaires.

Monsieur GAVRILOFF : Oui, tout à l'heure.

Monsieur LAURENT : La date du prochain CM ?

Monsieur DA CUNHA : Le 20 juin de mémoire, si je ne me trompe pas...je crois qu'on avait fixé le 20 juin, je vais prendre mon agenda.

Monsieur DA CUNHA : On vérifie juste avant de vous confirmer

Madame COLIN : Oui le 20 juin, oui, c'est ça.

Monsieur LAURENT : Merci.

VII) Attribution de subventions aux associations

Monsieur GAVRILOFF : Je ne vais pas vous reprendre la liste, je pense que vous avez eu la liste exhaustive de toutes les subventions. Le seul commentaire que je vous ai déjà signalé c'est la subvention du CCAS c'est ce qui était arrivé cette année à 248 000 €. C'est un peu différent de ce qui avait été évoqué au niveau du ROB. Autrement, vous avez l'ensemble des subventions qui sont listées et donc ça représente un total de 465 000 € et comme je l'ai déjà rappelé tout à l'heure, au niveau du compte administratif, on peut souligner des choses pour que ça rentre dans certaines têtes, mais les aides indirectes que l'on apporte aux associations sont de différentes formes et représentent un montant largement équivalent.

Monsieur DA CUNHA : Des remarques des questions ? Oui Madame GAVRILOFF.

Madame GAVRILOFF : Une question concernant la subvention à la MJC lors du débat d'orientation budgétaire vous nous avez indiqué que la subvention de la MJC allait être augmentée en raison du recrutement d'un poste d'animateur. On constate que la subvention est maintenue à l'identique. Est ce qu'on peut avoir une explication s'il vous plait ?

Monsieur DA CUNHA : Oui, tout simplement. En fait, en accord avec la MJC on a revu notre copie, parce qu'on n'a pas la certitude que le poste sera pourvu cette année. Donc si le poste est pourvu, on fera l'inverse, on fera une attribution exceptionnelle de subvention au prorata du nombre de mois d'exercice de la personne en place. D'autres remarques ? Questions ? Oui Monsieur LAURENT ?

Monsieur LAURENT : Pouvez-vous rappeler les élus, membres d'associations, y compris les pouvoirs.

Monsieur DA CUNHA : Y compris ?

Monsieur LAURENT : Les pouvoirs.

Monsieur DA CUNHA : Alors les personnes qui sont dans les associations lèvent bien la main. Alors moi je lève la main pour le foot, je ne prendrai pas part au vote, Gérard, Patrice, Sylvie et moi. D'autres personnes ?

Monsieur LAURENT : Donc quatre, il n'y a pas de pouvoir ?

Monsieur DA CUNHA : Je vais regarder les pouvoirs. Alors je regarde surtout les personnes qui ne sont pas là. Laura, Patrick,...Guylaine a donné pouvoir Anne-Sophie, elle est dans des associations ou pas Madame TROUVE-VALLEE ?

Madame GAVRILOFF : Elle est membre d'association mais je ne suis pas sûre qu'elle soit [...],

Monsieur DA CUNHA : Cyril non, David, non, d'autres remarques ?

Monsieur LAURENT : Juste une explication de vote. Nous voterons pour dans l'intérêt des associations qui œuvrent sur notre commune malgré le manque de visibilité sur la subvention d'équilibre du CCAS comme chaque année.

Monsieur DA CUNHA : Vous allez voter pour c'est ça ?

Monsieur LAURENT : Oui.

Monsieur DA CUNHA : D'autres remarques ? D'autres questions. Donc qui s'abstient ?

Monsieur GAVRILOFF : Alors non, tu ne prends pas part au vote. Tu ne prends pas part au vote pour la subvention.

Madame COLIN : NPPV

Monsieur DA CUNHA : Qui ne prend pas part au vote ? Moi, Gérard, Patrice, Sylvie, qui est contre ? Je vous remercie

Adopté avec 23 voix pour et 5 abstentions (MM. FREMY, OMARI et Mmes GAVRILOFF, BAZIN, TROUVÉ-VALLÉE).

VIII) Vote des taux d'imposition directe locale pour 2024

Monsieur DA CUNHA : Les impôts : point numéro huit. Je redonne la parole à Jean-Paul.

Monsieur GAVRILOFF : Merci Monsieur le Maire. Alors un rappel, la taxe d'habitation a été supprimée en 2020 et s'est étalée jusqu'à la fin 2023 et que les communes par compensation vont récupérer la part départementale de la taxe foncière avec un mécanisme correcteur est pour nous qui est devenu correcteur négatif inférieur à un qui ramène une recette à un peu plus d'un million deux. Donc le taux de la taxe d'habitation puisqu'on va quand même le voter ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés et les logements vacants depuis plus de deux ans. Donc voilà donc je vous propose donc les taux suivants : taxe d'habitation donc résidence secondaire, les logements vacants, le taux de 5,59, la taxe foncière pour le bâti 24,08 et la taxe foncière normative, donc 9,70%. Voilà ce que je vous propose.

Monsieur DA CUNHA : Donc je suis désolé pour les personnes qui souhaitent qu'on augmente les impôts, mais comme vous l'avez compris, ils n'augmentent pas. Des remarques ? Oui Monsieur LAURENT ?

Monsieur LAURENT : Enfin, j'ai prévu une intervention argumentée.

Monsieur DA CUNHA : Par contre, ce n'est pas un spectacle, on vous écoute. Merci.

Monsieur LAURENT : Non, non mais c'est sur le vote

Monsieur DA CUNHA : Oui merci on peut y aller.

Monsieur LAURENT : Mais avant cela, je souhaite vous poser une question : pour vous quelle est la vocation d'un impôt ?

Monsieur DA CUNHA : Alors ce n'est pas un lieu de question réponse...

Monsieur LAURENT : Je pose une question.

Monsieur DA CUNHA : On vous écoute ici.

Monsieur LAURENT : Donc pour Monsieur DEGEILH ça permet de faire des investissements. C'est un peu court comme réponse.

Monsieur DA CUNHA : Alors par contre, je rappelle que ce n'est pas un lieu de spectacle ici.

Monsieur LAURENT : Mais ça participe aux débats.

Monsieur DA CUNHA : Écoutez un peu si vous plait, on est sérieux ici.

Monsieur LAURENT : Donc je souhaite vous apporter quelques éléments de réflexion sur le poids de la fiscalité et réhabiliter l'impôt. Savez-vous que plus d'un foyer sur deux, environ 55 % ne paient pas d'impôt sur le revenu ? Vous souvenez vous que la taxe d'habitation a été supprimée en 2023 ? Vous souvenez vous que la commune a les taux d'imposition, la taxe foncière et le produit fiscal parmi les plus bas de la métropole ? Êtes-vous bien conscient que la taxe foncière est devenue la ressource financière essentielle de la commune ? Alors demander aux citoyens de contribuer un peu plus au financement des biens et services de leur commune. Ce n'est pas une injustice, c'est pour l'intérêt général. Par conséquent, geler les taux d'imposition sous prétexte de votre engagement électoral est une prise de risque financière pouvant conduire à l'appauvrissement de la commune. On peut d'ores et déjà constater que vos marges de manœuvre en matière d'investissements seront faibles. Vous avez reconnu que vous abandonnez le projet de rénovation de la salle des fêtes pour raisons financières. Bien qu'ayant souscrit à l'emprunt de 2 millions d'euros. Vous en êtes arrivés à utiliser cet emprunt pour rembourser les emprunts antérieurs et ainsi diminuer les mensualités de remboursement de la dette. Cependant, vous augmentez la durée résiduelle de la dette de 13 à 25 ans. Bref, vous hypothéquez l'avenir de la commune. Mais revenons à la question de la vocation de l'impôt. Dans une commune, l'impôt sert aussi à redistribuer des ressources, notamment aux populations les plus fragiles à travers le CCAS. L'impôt sert aussi à ne pas trop augmenter les tarifs des services tels que la cantine ou la garderie. L'impôt permet d'aider certaines familles. Il a donc une vocation sociale. Merci de votre écoute.

Monsieur DA CUNHA : D'autres remarques ? D'autres questions ? On a bien compris que vous allez voter contre le maintien des taux d'imposition. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Deux personnes contre le maintien des impositions.

Adopté 26 pour, 2 voix contre.

IX) Attribution d'une subvention à l'Association Ingénieur Sans Frontière de Toulouse pour le projet Virage

Monsieur DA CUNHA : Point suivant sur la subvention que l'on donne à Antoine SCHEREFFER et je donne la parole à Sylvie COLIN sur le projet virage.

Madame COLIN : Merci beaucoup, Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai grand plaisir de raconter une belle histoire après tous ces débats intéressants mais pas toujours très agréables. Cette histoire-là, elle est profondément humaine. C'est l'histoire d'Antoine SCHEREFFER. Originaire de Laneuveville mais qui vit à Toulouse et qui fréquente l'école Supaéro. Il est étudiant en ingénierie. Il est spécialisé dans le domaine de l'énergie et donc il fréquente une belle école parce que c'est celle de Thomas Pesquet. Il ne veut pas devenir

astronaute lui. Il est plutôt préoccupé par la problématique écologique et il souhaite participer à l'élaboration d'une société plus durable. Il s'est rendu dans nos trois groupes scolaires dans les classes de CM2, pour expliquer aux élèves comment lui est venue cette prise de conscience écologique et les objectifs de son grand voyage en vélo puisqu'il va partir en vélo. C'est son projet, comme le disait Monsieur le Maire il s'appelle Virage et est basé autour de la transition énergétique et il a débuté ce lundi 8 avril pour une durée de cinq mois. Il est parti sous les encouragements des scolaires de la ville qui étaient tous venus pour lui apporter leur soutien. Il va donc parcourir 6000 kilomètres. Il va traverser la France, l'Espagne, l'Italie, parce qu'il veut rencontrer les acteurs de la société civile qui s'engagent pour une transition énergétique différente, en tout cas qui soit juste, réfléchi et cohérente. Il est à Marseille actuellement auprès d'associations qui ont choisi de produire leur propre énergie pour se chauffer, pour se nourrir. A l'image par exemple d'un restaurateur dont il parlait qui n'utilise que l'énergie solaire pour cuisiner. Il a choisi d'aller dans des villes et des villages où il veut aller à la rencontre des gens. Il va tenter de se faire héberger dans l'optique de pouvoir s'immerger le plus possible dans les cultures des régions qui traversent. Et son objectif, bien entendu, c'est aussi de pouvoir échanger sur les enjeux environnementaux et sensibiliser les personnes qu'il rencontre. Il souhaite pouvoir évoluer et pouvoir évaluer la volonté de chacun de changer, de concevoir un usage différent des ressources et de passer à l'action. Quand il va revenir, il va nous ramener normalement un joli documentaire de son périple à vélo et il va retracer toutes ces rencontres, toutes ces expériences. Il m'expliquait que ce projet, s'il l'a appelé virages, c'est parce que c'est un projet qui est structurel dans sa vie personnelle autant que professionnelle et que la transition écologique ne doit pas s'arrêter pour lui à la sortie du bureau, qu'il a besoin de récupérer tous les enseignements de son voyage pour définir clairement comment il va s'engager dans sa vie future, en tout cas dans le monde professionnel qu'il va choisir. Il veut trouver la direction de sa vie future. Alors Antoine a fait un petit budget son voyage qui s'élève à 6 500 €. Il y a obtenu deux mille euros du département de Haute-Garonne et nous souhaitons ce soir proposer au conseil municipal d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Ingénieurs sans frontières à qui nous verseront cette subvention. Voilà mes chers collègues.

Monsieur DA CUNHA : Si vous en êtes d'accord, bien entendu. Le débat est ouvert. Vous avez des remarques ?

Madame CAROMEL : Si je peux rajouter Sylvie a oublié de dire qu'on pouvait le suivre sur son blog.

Madame COLIN : Oui, c'est paru sur les réseaux sociaux et dans le journal.

Monsieur DA CUNHA : Alors demandez juste s'il vous plaît quand vous prenez la parole. Parce que je vous promets que dans tous les procès-verbaux, il est très compliqué. Oui, Madame GAVRILOFF ?

Madame GAVRILOFF : Oui. Donc, bien évidemment, on soutient ce projet. Juste avoir confirmation que le documentaire pourrait être projeté à la population et pas uniquement aux scolaires, ça permettrait d'avoir une idée d'action pour tout le monde sur la transition énergétique.

Madame COLIN : Comment voulez-vous que là, je vous promette que ce soit ? Ce sera la volonté d'Antoine SCHEREFFER. Je veux dire, je ne sais pas comment ça va se dérouler ces cinq mois, et ces 6000 kms. En tout cas, nous en avons discuté lorsqu'il est parti et il a assuré qu'il souhaitait revenir. Enfin je ne sais pas si vous m'écoutez, mais...

Monsieur DA CUNHA : Non, non, non.

Madame GAVRILOFF : si bien sûr, nous vous écoutons.

Monsieur DA CUNHA : Non, non.

Madame GAVRILOFF : Vous savez, les femmes peuvent faire plusieurs choses à la fois Madame COLIN.

Monsieur DA CUNHA : Sauf que vous n'y étiez pas. Vous parliez à votre voisine. C'est ça la vérité. Vous avez un don quand même pour répondre à côté de la plaque ce soir, c'est hallucinant !

Madame GAVRILOFF : Monsieur le Maire, je vous demande de respecter votre opposition, s'il vous plaît.

Monsieur DA CUNHA : Alors moi je n'ai pas d'opposants ici, alors, il y a des groupes minoritaires, je n'ai pas d'opposants moi.

Madame GAVRILOFF : Alors votre minorité, ça serait bienvenu...

Monsieur DA CUNHA : Mais je le fais...

Madame GAVRILOFF : Je me joins aux remarques de mon collègue Monsieur LAURENT.

Monsieur DA CUNHA : Faite de même Madame, écouter la réponse de quelqu'un qui vous apprécie, ce qui s'appelle la politesse...

Madame GAVRILOFF : J'écoute, Madame COLIN qui nous disait que ça serait au bon vouloir de Monsieur Antoine...

Madame COLIN : Mais là vous me dites, est ce que vous pouvez nous garantir ?

Madame GAVRILOFF : Je vous demande confirmation. Je pense que vous avez rencontré Monsieur Antoine...

Madame COLIN : Bien sûr...

Madame GAVRILOFF : ...Qui ne nous a pas été présentés.

Madame COLIN : Monsieur SCHEREFFER.

Madame GAVRILOFF : Donc, Monsieur SCHEREFFER, si vous préférez.

Madame COLIN : Il n'est plus là...

Madame GAVRILOFF : Bien évidemment.

Madame COLIN : Mais il est parti.

Madame GAVRILOFF : Vous avez eu un échange avec lui, pour venir faire les interventions dans les écoles donc j'imagine que vous avez parlé avec lui du futur documentaire qu'il va faire et je pense que, en tant que financeur de son projet vous avez pu évoquer avec lui une restitution à la population et c'est ma question.

Madame COLIN : Ça me semble quelque chose d'absolument primordial pour nous, mais bien évidemment qu'on souhaite le faire et que on fera tout pour que ça puisse se faire. Mais comment voulez-vous que là je vous signe une feuille en vous disant... bien évidemment qu'on le souhaite. Point.

Monsieur DA CUNHA : Ce sera le choix d'Antoine sur la destination de son documentaire.

Madame COLIN : Sachant qu'Antoine était à la Réunion jusqu'au 30 mars et qu'il est revenu ici du 30 mars au 8 avril. Donc la période a été extrêmement courte. Il a préparé son vélo, ses affaires, chez ses parents, puisqu'il vit essentiellement à Toulouse, et bien évidemment que nous ferons en sorte qu'Antoine puisse présenter son film s'il le peut et s'il le souhaite.

Monsieur DA CUNHA : D'autres remarques ?

Madame COLIN : C'est curieux parce que j'imaginai que ce projet allait vous emballer.

Madame GAVRILOFF : Ce projet nous emballe c'est votre réponse qui ne nous emballe pas. On vous demande, on vous pose une question et vous n'êtes pas en capacité de nous apporter une réponse.

Madame COLIN : Mais comment voulez-vous que je parle à la place d'Antoine ? Je veux dire je ne peux pas le garantir, bien évidemment qu'on le souhaite, mais je ne peux pas vous le garantir.

Monsieur DA CUNHA : Madame CAROMEL

Madame CAROMEL : J'ai rencontré lundi, j'étais au départ d'Antoine, bien sûr qu'il a envie de montrer ce qu'il va faire. Mais on ne peut pas savoir aujourd'hui, s'il tombe il ne pourra pas l'assurer. S'il lui arrive un accident. Mais s'il n'a pas envie, s'il n'a pas envie de montrer aux habitants.

Monsieur DA CUNHA : Madame BMMES

Madame BMMES : Pour moi comme tout appel à projet qui demande un financement, et c'est le cas et c'est un projet intéressant, au moment où on accorde des financements, on négocie une contrepartie, et la contrepartie a probablement été négociée au niveau des écoles mais ce serait bien qu'elle soit négociée aussi au niveau de la commune, et on accorde une subvention à condition, avec tous les aléas, effectivement, si il part dans un ouragan ou ... de fait on est négocié dans l'accord de l'attribution de la subvention, qu'il restitue aux écoles mais qu'il restitue aussi au reste de la population.

Madame COLIN : Oui, les actions pédagogiques ont été faites dans les écoles en huit jours de temps où il était là et le travail qu'il avait à faire chez ses parents. Et nous avons bien entendu discuté de ce fameux documentaire qui serait présenté à la population à la salle des fêtes. On a émis tout ceci en termes de fin de voyage et de venue à Laneuveville, évidemment, maintenant je ne peux rien garantir.

Monsieur DA CUNHA : D'autres remarques, d'autres observations ?

Madame COLIN : Je suis déçue.

Monsieur DA CUNHA : La gestion des émotions est quelque chose de très, très importante. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Malgré tout ça, je vous remercie.

Adopté avec 22 voix pour et 6 abstentions (MM. FREMY, OMARI, Mmes GAVRILOFF, BAZIN, TROUVÉ-VALLÉE, BMMES).

X) Soutien à la motion de la métropole et à la tribune du conseil départemental contre les fermetures de classes au sein des communes de Meurthe-et-Moselle

Monsieur DA CUNHA : Délibération numéro 8 point numéro dix. La motion de soutien contre les fermetures de classes qui ne nous concerne pas, mais on s'y associe, je redonne la parole à madame COLIN.

Madame COLIN : Merci monsieur le Maire, l'école éduque, forme à la citoyenneté prépare l'avenir professionnel des plus jeunes. Elle est à ce titre un pilier de la République et ne dépend pas que de l'économie. Ces défis sont aujourd'hui nombreux, qu'il s'agisse notamment de l'acquisition des savoirs fondamentaux, de l'épanouissement de toutes et tous, de la lutte contre les inégalités, de la réussite éducative et citoyenne des jeunes, du bien être des élèves, de l'attractivité des carrières enseignantes comme des choix d'orientation. Pour répondre à ces défis, il est une donnée déterminante, le nombre d'élèves par classe, en particulier en école maternelle et primaire, surtout lorsque ces dernières affichent un indice de position sociale faible. L'IPS reflétant les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans les établissements. Aux côtés des maires des communes de la Métropole, du Grand Nancy, des communautés éducatives et des parents d'élèves, le conseil municipal de la Laneuveville-devant-Nancy exprime son entière solidarité face à l'inquiétude, à la perspective de la fermeture de 22 classes au sein des communes du Grand Nancy, non compensée par des ouvertures par ailleurs telles qu'envisagées par le Comité départemental de l'éducation nationale CDEN de Meurthe et Moselle le 5 février dernier. Sont concernées les écoles de Fléville, Heillecourt, Laxou, Ludres, Maxéville, Nancy, Pulnoy, Saulxures, Vandœuvre, Villers-lès-Nancy, Tomblaine et Essey. Pardon, Tomblaine et Essey enregistrent elles ces deux villes une ouverture de classes. Laneuveville n'est pas concernée par des fermetures de classes. Cependant, le conseil municipal s'associe à la démarche

conjointe du Conseil départemental, de l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle et de l'Association des maires ruraux de Meurthe-et-Moselle et soutient leur tribune commune contre les suppressions de postes envisagées à l'échelle du département. Une telle décision conduirait, à des degrés divers, à un effectif d'élèves moyen par classe trop élevé, le plus souvent au-dessus des moyennes départementales et nationales, et fragiliserait l'alignement à 24 élèves maximum en grande section CP, et CE1. Sauf à augmenter les autres niveaux de classe dans des conditions pédagogiquement difficiles et selon les cas ces propositions du CDEN entreraient également en contradiction avec des dynamiques démographiques qui marqueront l'année scolaire 24/25. Des évolutions dans l'anticipation apparaissent pourtant indispensables. Il est donc proposé au Conseil municipal d'assurer les communautés éducatives des écoles concernées, enseignants et personnels administratifs ainsi que les communes concernées. Une certaine solidarité face à la où les fermetures de classes dont ils sont menacés d'assurer les parents d'élèves de sa totale vigilance et mobilisation. Quant aux projections de la DSDEN de demander la suspension des fermetures de classes envisagées que cette motion soit transmise à tous les acteurs politiques, associations, responsables et membres de l'Education nationale, les parents d'élèves également dont vous avez la liste sur cette délibération.

Monsieur DA CUNHA : Je vous remercie madame COLIN, des remarques ou des questions ? Oui.

Monsieur OMARI : Monsieur le maire, mes chers collègues, moi j'aurais plusieurs questions et je voudrais savoir dans un premier temps quel nombre de cas est-ce que cela représente sur la métropole.

Madame COLIN : C'est écrit dans la délibération 22 classes.

Madame COLIN : Ah sur le nombre de classes ? Oh là. On a 29 classes ici à Laneuveville. On a trois groupes scolaires. Mais je ne peux pas vous dire, dans chaque ville de la métropole combien il y a de classes. Bon si on faisait peut-être une recherche... je ne sais pas.

Monsieur OMARI : Ensuite, pouvez-vous indiquer le nombre d'enfants par classe de maternelle et primaire que nous avons sur notre commune ? Enfin, quelles sont les tendances pour les élèves dans les écoles primaires et maternelles à raison à horizon de trois ans ?

Madame COLIN : Alors combien nous avons, nous avons de classes dans les..., d'enfants dans les classes ? Alors, c'est très variable selon les groupes scolaires, sachant que l'école du centre est en REP. Sachez que les sections de grands, CP, CE1 sont dédoublées, sont maximum à quatorze par classe. Donc il y a un profil très particulier déjà sur l'école du centre. Maintenant, dans toutes les autres écoles dites ordinaires, les grandes sections CP, CE1 ne peuvent pas aller au-delà de 24 élèves. Sachez que concernant les seuils, je parle de seuils, de fermetures et d'ouvertures, il n'y en a plus depuis deux ans, c'est à dire que la DSDEN procède selon - je ne sais pas trop comment dire les choses - selon les besoins de récupération de poste nécessaires. Auparavant. Ben oui, c'est parce que c'est le cas. Auparavant, il y avait des seuils de fermeture du type en élémentaire, en deçà de 26 élèves par classe, on devait faire un calcul de la totalité des élèves de l'école et diviser cela par le nombre de classes après fermeture. Est-ce que vous comprenez parce que c'est assez particulier c'est à dire une école à neuf classes qui a 200 élèves ? Je vous dis n'importe quoi. Une école à notre classe qui a 200 élèves. À partir du moment où elle est placée en fermeture, on doit diviser le nombre d'élèves par huit et non plus par neuf et être au-delà de, alors c'était 30 en maternelle et 28 en élémentaire. Maintenant, nous n'avons plus ça. Il n'y a plus de seuil vraiment affiché.

Monsieur OMARI : D'autres remarques de questions.

Madame GAVRILOFF : Pour compléter, [Oui Madame GAVRILOFF vous pouvez parler] de Sofiane OMARI, peut-être nous donner dans ce cas la répartition, nous dire combien il y a de classes maternelles et combien d'enfants en maternelle. Et la même chose pour le primaire.

Intervenant non identifiable : Chuchoté : mais ça ne fonctionne pas comme ça.

Madame GAVRILOFF : Je sais que ça ne fonctionne pas comme ça, j'ai bien compris ce qu'avait dit Madame COLIN je voulais juste avoir une précision sur ce point-là.

Monsieur DA CUNHA : Alors moi la précision je vais vous l'apporter. Je suis très très surpris de vos questions. Je ne sais pas si vous êtes informé que la commission éducation se réunit quand même plusieurs fois par an. Que tous ces chiffres-là ont déjà été plusieurs fois donnés en commission éducation dans le détail, le nombre d'élèves par classe, et je sais, parce que je l'ai lu dans le compte rendu. Je ne sais pas si c'est votre manque d'assiduité aux commissions Madame GAVRILOFF en tant que représentante de votre groupe qui explique cela, mais en tout cas, je ne sais pas si ce soir on doit redonner tous ces chiffres là à nouveau ou bien nous engagez [Monsieur le Maire] je termine, s'il vous plaît [oui je vous en prie] ou bien nous engager à vous les faire parvenir à nouveau. En tout cas, ce que l'on avait pu mettre dans un compte rendu.

Madame COLIN : 675 élèves sur la commune maintenant là je ne vais pas vous donner le détail de ... je ne les ai pas en tête, le détail de la maternelle élémentaire de chaque groupe scolaire, mais il n'y a pas de souci.

Monsieur DA CUNHA : Ça a été dit dans les commissions, écrit en plus dans les comptes rendus très très bien détaillés Madame GAVRILOFF

Madame GAVRILOFF : Oui, alors je rappellerai que la participation aux commissions n'est pas obligatoire. J'y participe dès que je peux et dès qu'elle ne change pas de date. Cette information elle est également utile pour l'ensemble des collègues parce que je pense que autour de la table, il n'y a pas forcément beaucoup d'élus qui savent combien nous avons d'élèves en maternelles, ni en primaire, voilà c'était pour une information. Comme savoir, voter une délibération oui on ferme 22 classes sur la métropole, si c'est sur 450, ce n'est pas comme si c'est sur 1000. Voilà, donc notre question elle était aussi pour savoir pourquoi on vote. Il y a des délibérations de principe et pour autant il est important d'avoir l'ensemble des informations. Et quant à la projection pour l'avenir sur la commune je crois que vous n'avez pas répondu à mon collègue.

Monsieur DA CUNHA : Alors juste une chose et puis je donne la parole à Madame COLIN, il y a quelque chose que vous ne savez pas, c'est que les comptes rendus des commissions sont donnés à tous les élus. Donc les informations dont je viens d'évoquer à l'instant ont été portées à la connaissance de tous les élus, soyez précis. Oui, Madame COLIN et juste après...

Monsieur OMARI : La question c'était, comme l'a rappelé ma collègue Anne-Sophie, c'était pour faire un rappel pour tout le monde sur pourquoi on va voter tout simplement. Vu les fermetures dans la métropole nous aussi on se pose la question pour savoir si dans trois ans, on n'aura pas ce problème-là.

Monsieur DA CUNHA : On vote pour soutenir nos collègues et toutes les autres communes qui ont des fermetures de classes.

Madame COLIN : Voilà, nous ne sommes pas concernés là pour la rentrée.

Monsieur OMARI : Oui pour le moment mais sur un horizon de trois ans comment c'est ?

Madame COLIN : Ah évidemment, mais sachez que je suis en commission avec les directeurs d'école en ce moment, on va dire au minimum deux fois par mois. Donc ce sont des choses que l'on évoque.

Monsieur DA CUNHA : Mais excusez-moi, mais la motion qu'on présente ce soir, c'est quoi le rapport avec dans trois ans là. On parle aujourd'hui de soutenir des communes qui ont des fermetures de classes, on ne vote pas sur des prospectives en termes de nombre d'élèves à venir.

Monsieur OMARI : Quelles sont vos certitudes sur les années à venir tout simplement ? Comment voyez-vous voyez les choses tout simplement ?

Madame COLIN : Maintenant, si vous voulez, les configurations sont tellement différentes d'une ville à l'autre en termes de construction de logements, de mouvance de population, etc. Voilà, comparer une ville à l'autre ce n'est pas, ce n'est pas ce qui sera parlant.

Monsieur DA CUNHA : Madame BMMES.

Madame BMMES : Oui, moi je ne voterai pas cette motion pour deux raisons. Ça me rappelle une part la dernière motion métropole qui a été présentée au vote et qui ne correspondait à rien, qui était en lien avec la liaison ferroviaire sur le Sud et quelques semaines plus tard on a vu que le problème était réglé mais il était déjà réglé à cette époque-là. Et là, en l'occurrence, je ne m'inscris pas dans une démarche d'opposition systématique, on peut estimer que si sur 22 classes, il y a des fermetures de 22 classes, il y en a peut-être quand même qui sont justifiées dedans, mais on n'a pas les éléments pour, pour apprécier par rapport au nombre des élèves, par rapport à l'impact qu'il va y avoir. Par ailleurs, elles sont mentionnées donc moi je ne me satisfais pas de la réponse.

Monsieur DA CUNHA : D'autres remarques, d'autres questions, oui Monsieur LAURENT et Madame GAVRILOFF

Monsieur LAURENT : Les règles d'ajustement des classes en fonction des effectifs scolaires sont connues de tous les maires. Certains ont une part de responsabilité en ne faisant rien pour restructurer leur groupe scolaire. Résultat des classes ont été fermées ou plutôt dédoublées dans certaines communes au détriment des apprentissages et du bien-être des enfants. Au contraire, il est donc temps de placer certains maires devant leurs responsabilités au lieu de se retrancher derrière la responsabilité de l'Etat. Enfin, je terminerai comme il s'agit de notre dernière intervention en conseil municipal. Nous vous souhaitons bonne chance pour la suite.

Monsieur DA CUNHA : Madame GAVRILOFF

Madame GAVRILOFF : Oui, vous avez remarqué nos absences en commissions, que nous ne lisons pas les comptes rendus, mais votre adjointe qui connaît par cœur ces comptes rendu, devrait être en capacité sans difficulté de nous répondre.

Monsieur DA CUNHA : Vous croyez qu'on connaît le nombre d'enfants par classe par cœur dans toutes les écoles, non.

Madame GAVRILOFF : Non mais je crois que vous n'écoutez pas ce que je demande, j'ai demandé le nombre d'enfants en maternelle, et le nombre d'enfants en primaire.

Madame COLIN : Et bien non, Madame va dire que je n'ai pas la réponse. 675 enfants sur les trois groupes scolaires et je n'ai pas la réponse groupe par groupe.

Monsieur DA CUNHA : D'autres remarques, d'autres questions ? Qui s'abstient ?

Monsieur DA CUNHA : Ça mériterait qu'on aille parfois beaucoup plus vite aujourd'hui effectivement pour des débats stériles qui n'apportent rien.

Adopté avec 26 voix pour et 3 voix contre (M. LAURENT, Mmes PELTE, BMMES)

XI) Dénomination du Stade 2 « Stade Nelly VIENNOT »

Monsieur DA CUNHA : Point numéro neuf : la dénomination du stade 2 par Monsieur BRAUN, je te donne la parole.

Monsieur BRAUN : Merci, monsieur le maire. Alors comme tout le monde le sait, le stade deux vient d'être fait à neuf avec une pelouse synthétique de dernière génération. La commission Sport, en date du 20 février 2024, a décidé de proposer le nom de Nelly VIENNOT de notre commune pour nommer ce stade. Nelly Viennot est la première femme à avoir arbitré en première division en 96. Elle a également officié aux JO d'Atlanta toujours en 96 en Ligue des Champions en 99 ou encore en finale de Coupe de France en 2002. Sa carrière terminée, elle continue à travailler pour la FFF et pour les femmes Dans le cadre des J.O. de Paris, elle a également fait le tour de nos écoles pour transmettre sa passion et son vécu. Il est donc proposé au conseil municipal de nommer le stade 2 stade Nelly VIENNOT.

Monsieur DA CUNHA : Le débat est ouvert. Des remarques ? Oui Madame BMMES ?

Madame BMMES : Tu sais de quelle région, enfin elle n'est pas du Grand Est si ?

Monsieur BRAUN : Elle habite Laneuveville.

Monsieur DA CUNHA : Alors je tiens à m'excuser énormément auprès de Ludivine derrière moi qui va encore une fois vivre une situation pas très confortable pour le PV de ce conseil et unanimement, ce n'est quand même pas très agréable pour elle donc j'en suis désolé. Bon courage dès demain, J'espère que dès le prochain conseil on se remettra sur de bons rails parce que ce n'est quand même pas sérieux. D'autres remarques. Qui s'abstient ? Deux personnes, qui est contre ? Je vous remercie.

Adopté avec 27 voix pour et 2 abstentions (M. LAURENT et Mme PELTE)

XII) Compte-rendu concernant les actes accomplis en exécution de la délégation d'attributions du Conseil municipal

Monsieur DA CUNHA : Le dernier point, ça concerne les actes accomplis dans le cadre des délégations que vous m'avez attribuées. Ça concerne le droit de préemption qui a été exercé pour l'acquisition d'une parcelle. Ça se situe rue du 8 mai pour un montant de 48 000 €. Et je précise que si c'est passé en décision municipale, c'est parce que dans les délégations que vous m'avez confiées notamment la 15^e, il est stipulé que pour des préemptions en dessous de 50 000 €, il n'y a pas d'obligation de les présenter en conseil municipal mais simple décision municipale. Des questions ?

Monsieur DA CUNHA : Je vous remercie. Il est 22 h 36, le conseil est terminé.

Je lève la séance à 22h36. Je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée.

Le Maire
Eric DA CUNHA

La Secrétaire de séance
Axelle PICARD

